

LE JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

VAUX

magazine N°48 HIVER 2013



**LA MUNICIPALITÉ
VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE 2013**

s o m m a i r e

Patrimoine
pages 4 & 5

Culture & loisirs, bibliothèque municipale
pages 6 à 10

Les associations
pages 11 à 15

Solidarité & CCAS
pages 16 à 18

Informations
pages 19 à 23

Compte rendu du conseil municipal
pages 24 & 25

État civil
page 26

Téléphones utiles
page 27

Directeur de la publication :

Julien Crespo

Maquette & graphisme

Commission Information et Communication

harguen33@aol.com

Comité de rédaction :

N. Benchehida - B. Chiumenti - A. Lancéa - A. Monnier - A. Riou - C-E. Robin -
L-O. Baschet - M. Botton - J. Harter - J. Lerma - J-C Waltrégnny.

Photo de couverture : Détail de fresque de Julie Baschet (Salle des contes, bibliothèque municipale)

Photographies :

Tous les Vauxois et mentions indiquées.

Distribution :

Services municipaux.

Remerciements pour leur aide à ceux qui sont allés de leur plume et de leur vision pour nous tenir informés de la vie vauchoise :

Les Associations - J. Baschet - M. Bianco - O. Bréard - J-C Bréard - V. Carton -
F. Crespo - G. Choppe - J-P. Couteau - M. Deleau - L. Fieux - B. Foucault -
C-M. Robin - M-C. Vandeville.

Magazine municipal gratuit, réalisé par la commission Information & Communication
imprimé par Art Dimension à 2 100 exemplaires • Dépôt légal janvier 2013

Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens,

Bonne et heureuse année à chacun d'entre vous, que 2013 soit pour vous ainsi que pour ceux qui vous sont proches et chers, une année de bonheur, de joies et de prospérité.

Nous allons devoir affronter cette nouvelle année avec détermination, dans un environnement économique peu propice à la sérénité, nos actions devront être innovantes pour préserver l'avenir et exigeront de nous encore plus de justice et de solidarité.

Je le dis et le souligne à chaque fois qu'il est possible, il n'y a pas de dynamisme dans un village sans un tissu associatif dynamique. C'est le cas dans notre commune où il ne se passe pratiquement pas une semaine sans qu'une animation de qualité nous soit proposée. C'est l'occasion pour moi de saluer tous les Présidents et leurs équipes de bénévoles et de les remercier de leur engagement. Je tiens aussi à remercier et féliciter l'ensemble du personnel communal pour l'investissement et le professionnalisme qu'il manifeste au service de tous.

La période des vœux nous permet de rappeler les principales réalisations qui ont jalonné l'année 2012 et nos projets pour 2013. L'activité communale a été très dense en 2012 et plusieurs projets majeurs ont mobilisé nos énergies :

- Les études préalables à l'aménagement du plateau des marronniers (85 logements dont 25% de logements sociaux) ont été achevées et nous avons lancé la consultation aménageur. Celui-ci devrait être choisi dans le premier trimestre 2013.

- La révision du Plan Local d'Urbanisme est en cours, une approbation fin du 1^{er} semestre semble probable.

- En partenariat avec les services du PNRVF, nous avons lancé l'étude d'un espace environnemental remarquable, le « Parc du Ru Gallet », trait d'union entre la ville et le fleuve, intégré à un projet de circulation douce, situé chemin des clos. Ce projet n'a pu être mis en place que par une politique active d'acquisition foncière et grâce aux aides du Conseil Général et de l'Agence des espaces verts.

En matière de travaux, nous avons engagé :

- La construction de la nouvelle mairie dont l'emménagement est prévu fin février.

- Les travaux d'assainissement rue du Temple prolongée, rue du Bel Air, et chemin des Tionnets, pour un montant de 211 000 euros HT (aidé par des financements de l'Agence de l'Eau et du Conseil général que je tiens à remercier ici) prolongent un peu plus notre réseau collectif sans oublier la mise en place d'un réseau au début de la rue Auguste Dolnet.

- Nous avons investi 202 000 euros HT en travaux de voirie, rue du Tertre, chemin des Tionnets, rue du Château, chemin d'accès des écoles au Cosac et chemin du Bel Air, rue du Temple prolongée et, afin de limiter la vitesse, des ralentisseurs rue du Temple ont été mis en place.

- L'éclairage public rue du Temple prolongée, rue du Pressoir, sente Quiète, lotissement de la Bréanière a été rénové

- Nous avons poursuivi les travaux d'amélioration dans les écoles avec, entre autre, en maternelle, la mise en peinture d'une salle de classe, le remplacement du jeu de cour, l'acquisition de mobilier et l'installation d'un tableau numérique interactif. En école élémentaire, nous avons remplacé le revêtement de sol dans deux salles de classe et le couloir.

Lorsqu'on évoque les réalisations communales, on a toujours tendance à ne parler que des réalisations importantes. Mais je voudrais également saluer ici le travail réalisé par l'ensemble des membres des commissions animées par mes collègues et qui font que les projets communaux petits ou grands, mais tous importants, se réalisent.

C'est naturellement grâce à une bonne gestion financière que nous pouvons faire face à nos engagements mais aussi avec l'aide de nos financeurs, qu'ils en soient ici remerciés.

Que nous réserve 2013 ?

Dans un contexte de rigueur économique très contraint, 2013 sera la troisième année consécutive de gel des dotations de l'Etat. Les marges de manœuvres étant limitées, peut-être devrons nous faire appel à l'emprunt, ce qui, compte tenu de la faiblesse des taux actuels, ne serait pas une mauvaise opération. Notre dette aujourd'hui s'élève à 800 000 euros. Nous ne remboursons que 80 000 euros par an, capital plus intérêts, et cette dette s'éteindra dans 6 ans en 2019.

Je voudrais rappeler que 70% de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales que nous sommes, que ces collectivités font tourner la machine entreprise, petites et moyennes, elles-mêmes génératrices d'emplois et de richesse. Il est de notre responsabilité que ce cercle vertueux ne s'arrête pas et que nous continuions à irriguer le tissu artisanal local.

En 2013 donc, nous terminerons les travaux de la nouvelle mairie. Nous engagerons également les travaux de la place de la nouvelle mairie pour un montant de 190 000 euros HT. Nous débuterons la rénovation du bâtiment de l'Orangerie pour un montant de 326 000 euros HT. Nous poursuivrons notre programme de réfection de voirie et de renforcement de l'éclairage public. Nous procéderons à l'enfouissement des réseaux rue des Huilliers, et le bâtiment de l'Espace Cuhe verra sa toiture complètement remplacée pour un investissement de 100 000 euros HT.

Nous validerons l'étude d'aménagement du parvis de l'Espace Marcelle Cuhe et nous poursuivrons l'entretien des bâtiments.

Nous validerons les esquisses relatives à l'extension du gymnase présentées par la commission aux associations et nous lancerons nos recherches de financement. Nous réaliserons l'étude de création d'une circulation douce entre Evéquemont et la gare de Vaux.

Nous réviserons le schéma directeur d'assainissement pour décider la planification de nouvelles opérations dont entre autre celles de l'Île de Vaux, chemin de Champeaux, avenue de Cherbourg.

A la Communauté de communes Vexin-Seine, l'activité a été très dense et le point d'orgue de l'année 2012 a été, en ce qui me concerne, l'ouverture de deux structures d'accueil de la petite enfance : le centre multi accueil de Vaux (28 enfants) rue Pigoreau et la maison de la petite enfance de Meulan quartier du Paradis (55 enfants) vaisseau amiral du déploiement de notre plan petite enfance sur le territoire de la CCVS qui comprend une micro crèche à Brueil en Vexin, le RAM, la Crèche familiale et le rouldoudou, en attendant la crèche de Juziers.

Ces différentes ouvertures, bien que déficitaires en terme de gestion, mais ô combien importants en terme de qualité sociale, ont aussi permis la création de près de 30 emplois, preuve s'il en est de l'impact que peuvent avoir ces investissements productifs dans le tissu local.

Mesdames, Messieurs chers amis, en ce début d'année 2013, face aux changements importants à venir dans l'organisation de notre territoire et de notre société, nous devons plus que jamais veiller à conserver la cohésion et la dimension humaine de notre village.

Nous serons proches des Vauxois pour les aider à surmonter les effets négatifs d'une crise économique et sociale pouvant durer, profondément injuste, et dont ils ne portent aucune responsabilité.

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux, je vous souhaite une très bonne année 2013.

Julien Crespo
Maire de Vaux-sur-Seine

Un sentier du Patrimoine à Vaux-sur-Seine

Luc-Olivier Baschet, Conseiller municipal délégué au Patrimoine

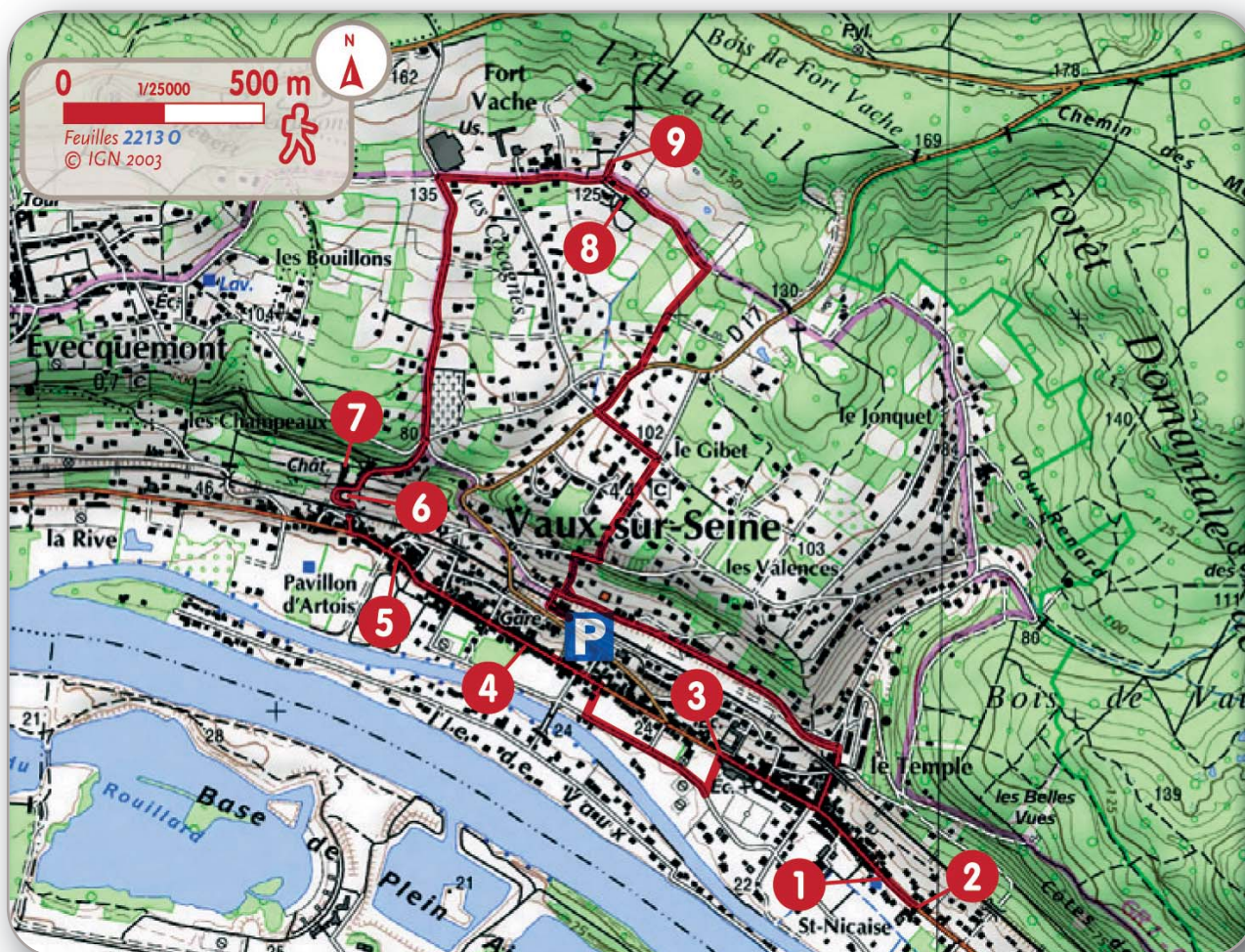
En 2009, le Parc naturel régional du Vexin français a entrepris la création des Sentiers du Patrimoine® afin de faire découvrir et de valoriser les patrimoines des communes du territoire aux habitants, aux randonneurs et aux touristes. Le territoire possède une richesse patrimoniale qui nécessite à la fois des actions de préservation, de protection et de valorisation.

En 2012, le Parc a proposé à notre communauté de communes Vexin-Seine et à notre commune de créer un sentier qui relie entre eux les éléments patrimoniaux communaux intéressants comme les monuments historiques, les demeures anciennes, les lavoirs, les points de vue, les paysages, etc.

Financé à soixante-dix pour cent par le Parc et à trente pour cent par la CCVS

(Communauté de Commune Vexin-Seine), le circuit que nous avons établi est long de six mille deux cents mètres et se parcourt en deux heures.

On y découvre la richesse de notre patrimoine, qu'il soit paysan, bourgeois, seigneurial ou religieux. Le sentier fait la jonction entre le haut de Vaux et la Seine. Il passe par trois lavoirs, la Martinière, l'église, le châ-





teau de Vaux et le château de Beauregard.

Le Parc s'est doté d'une chartre graphique pour homogénéiser la signalétique patrimoniale sur l'ensemble du territoire afin de faciliter le repérage et la lisibilité des sites, mais aussi plus globalement, d'améliorer l'accueil des visiteurs et de promouvoir l'identité de notre territoire. Vous découvrirez sur ces sites des plaques contenant les informations historiques

ou anecdotiques ou la reproduction d'une peinture, faite il y a cent ans, comme celle d'Émile Boggio au 14 de la rue du Général-de-Gaulle. Un code-barre à scanner, placé en bas à droite de la plaque, vous donnera des informations supplémentaires. Le samedi 24 et le jeudi 29 mars 2012, certains d'entre nous avons emprunté ce sentier au cours d'une balade pédestre guidée organisée par Vaux-Seine et la commune.



Photos
©LOB



DÉCOUVREZ DÈS À PRÉSENT LA RANDO-FICHE NUMÉRIQUE CONCERNANT LE SENTIER DU PATRIMOINE DE VAUX-SUR-SEINE (AINSI QUE DES AUTRES COMMUNES DU PARC) :

Page générale :

<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/education-et-culture/valorisation-patrimoine/sentiers-du-patrimoine/>

Vaux-sur-Seine :

<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/carte-des-activites-touristiques/bdd/activite/379>



Jean-Paul Colbus est l'un de nos artistes vauchois.

Si son nom ne vous est pas familier c'est qu'il est très discret. Alors peut-être le situerez-vous mieux si nous évoquons la veillée de Noël avec les personnages munis de lanternes s'acheminant vers l'église sous la neige...

Peut-être avez-vous, à l'occasion, pris connaissance des illustrations qui signalaient ponctuellement les activités d'AVRIL ? Il s'agissait de ses créations qui depuis plus de quinze ans jalonnent nos manifestations.

Si ces évocations n'éveillent pas votre mémoire, alors indiscutablement vous connaissez sa contribution pour la commune avec le blason qui symbolise désormais inmanquablement notre village et tout le courrier émanant de la mairie. Ainsi ses amis d'AVRIL ont réussi à le décider à offrir, pour le plaisir de tous, une sélection de ses ouvrages. C'est avec la complicité de ses enfants et les complaisances de la commune qu'a pu avoir lieu une exposition et son vernissage pendant les vacances de Toussaint. Les visiteurs ont été enthousiasmés ainsi que notre ami artiste par cette manifestation qui coïncidait, finalement, avec son quatre vingtième anniversaire ! Merci Jean-Paul ; merci à Sylvie et Christian qui se sont généreusement impliqués en famille.

AVRIL

Profession illustrateur

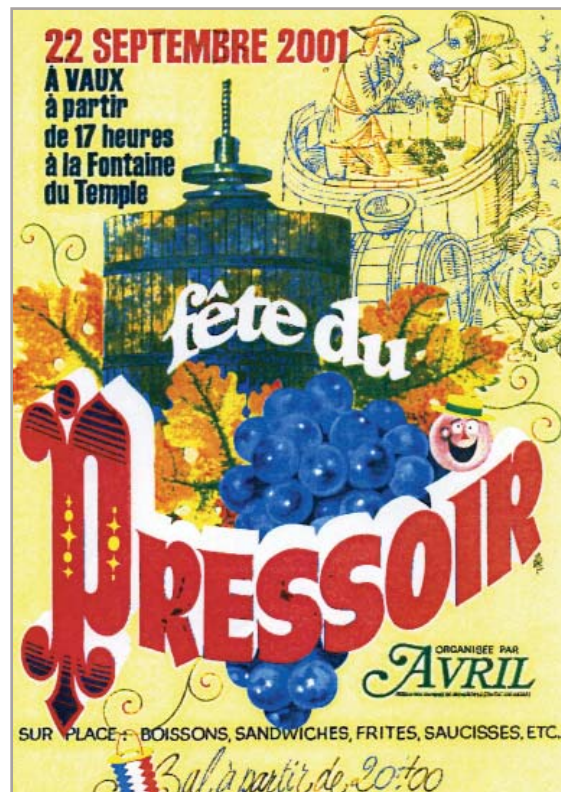
Je me nomme Jean-Paul Colbus, né en 1932 à Bois-Colombes, vauchois depuis 1968. J'ai commencé ma carrière de dessinateur à 16 ans dans une petite agence de publicité ; j'ai continué dans ce domaine en agences, puis à mon compte, exerçant mes activités dans toutes les techniques rattachées à la publicité : lettrage, graphisme, dessin humoristique, affiche, stand, etc...

Ceci jusqu'en 1975 où la publicité étant devenue la « pub » (hélas !), je tente une nouvelle carrière dans l'illustration libraire et travaille avec différents éditeurs, principalement Flammarion, Hatier, Hachette, Bayard, Nathan, Rider Digest, Gauthier-Languereau.... Mon goût et mon style me font préférer l'illustration de récits historiques ou d'aventures.

J'ai également durant quelques années le plaisir de faire partager mes quelques connaissances en illustration et B.D. aux stagiaires « graphisme » à l'École Internationale de Bordeaux.

Paix et bonheur à tous, et vive Gutenberg !

Jean-Paul Colbus



DES RÉCOMPENSES

Prix du meilleur livre de jeunesse 1980
Lauriers d'Or du « César » 1988.



Nous lui devons également la création des armoiries de notre ville.

La forme en "V" dans la partie supérieure de l'écu rappelle l'initiale du nom du village et son appartenance au Vexin français; le "sinople" (vert) évoque la forêt de l'Hautil. Les fleurs de lys d'or sur fond azur sont traditionnellement caractéristiques de l'Ile-de-France.

Le dragon lié d'une étoile à gauche rappelle l'antique légende de Saint-Quirin et Saint-Nicaise venus l'anéantir ; le dragon symbolisant le paganisme. Il est "morné" (sans langue ni griffes ni dents) ce qui traduit sa défaite.

La grappe de raisin rappelle l'importance des cultures viticoles sur les coteaux de Vaux.

La "fascie ondulée" d'azur, en pointe de l'écu, symbolise le courant de la Seine qui longe le village.

Vaux autrefois

Accident de la route

L'an Mil Huit Cent Quatorze le Quatre Décembre Deux heures un quart de la levée nous Joseph Etienne Victor Gabriel Donat de St Coux Maire du Bourg de Triel, est comparu le nommé Sieur Marguerin Huvey, cultivateur à St André département de l'Eure, faisant le métier de roullier pendant l'hiver, lequel nous a déclaré qu'à la sortie de ce Bourg du côté de Poissy, un homme passant près de sa voiture, du côté hors main s'étant laissé tomber la tête sous la roue de sa voiture, a été écrasé sans qu'il put le voir, et qu'il n'a eu connaissance de cet accident que par les cris de plusieurs personnes, entre autres la femme d'un cabaretier qui occupe la dernière maison, et la fille du nommé Touillet dit la xxx habitant de cette commune, qui avait fait une partie de la route de Poissy à Triel a vu ce malheureux.

Fait à Triel les jours mois et an susdits
Il est ainsi signé L.Huvey et Donat de St Coux.

Nous Maire susdit d'après cette déclaration nous sommes transportés au bout du pays à l'endroit appelé Saint Martin où le malheur est arrivé, fait accompagner du Sr Cazenave chirurgien domicilié en cette commune, à l'effet de constater le genre de mort de Charles Joseph Beurtin reconnu pour tel par Jacques Joseph Guignard son oncle maternel qui revenait aussi de Poissy et qui est passé par Triel peu après cet accident.

Le chirurgien après avoir prêté serment entre nos mains a dressé son procès verbal, que nous annexons au présent, nous avons pris des informations sur les personnes qui étaient présentes, et qui pouvaient nous donner des notions sur cet événement, s'est présenté d'abord la dame Dumesnil mde de vin, demeurant en cette commune laquelle nous a dit que sur les deux heures étant sur le pas de sa porte, elle a vu plusieurs voitures passer, qu'au moment où elle jasait avec un des voituriers conduisant ces voitures, elle a aperçu un homme de pied tout proche de la voiture de ce dernier, et de l'autre côté de la voiture, et qu'au même moment elle

a entendu les cris d'une jeune fille disant qu'un homme venait d'être écrasé.

Elle a porté de suite sa vue sur l'homme qu'elle venait de voir un instant auparavant, et elle l'a aperçu étendu sur terre, la roue de la voiture lui ayant passé sur la tête, elle ne peut attribuer ce malheur qu'à l'imprudence du jeune homme, ou à l'état d'ivresse dans lequel il paraissait se trouver, et non au voiturier qui était bien à ses chevaux et qui en tenait les guides.

S'est aussi présenté Marie Geneviève Touillet femme d'Etienne Touillet vigneron demeurant en cette commune, laquelle nous a dit avoir fait une partie de la route de Poissy à Triel avec le susdit Charles Joseph Beurtin qu'elle s'est aussi aperçu qu'il était un peu ivre, et qu'elle le suivait de très proche, qu'arrivés à Triel il est tombé soit par l'effet d'un faux pas, soit à cause de l'état d'ivresse dans lequel il était, près d'une voiture, que le conducteur de cette voiture ne l'apercevant pas, puisqu'il était du côté hors main n'a pu arrêter les chevaux et que la roue lui est passée sur la tête elle a déclaré que la faute n'en peut être imputé au voiturier.

Donc du tout avons rédigé le présent procès verbal que la dame Dumesnil et Marie Geneviève Touillet ont signé avec nous, le dit Guignard.

Ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi, est signé : Femme Dumesnil, Geneviève Touillet, Donat de St Coux.

Nous soussigné Jean Dominique Cazenave Chirurgien domicilié à Triel, requis par Mr le Maire de la dite commune, à

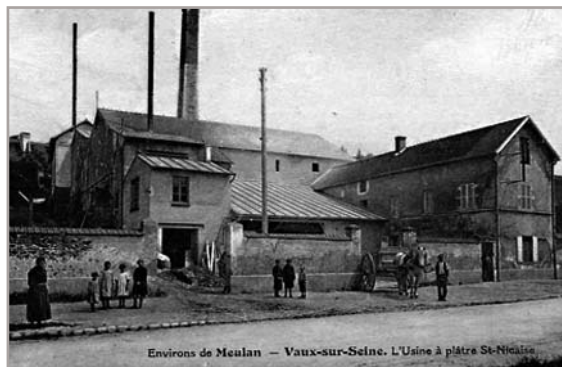
l'effet de constater le genre de mort du nommé Charles Joseph Beurtin écrasé par une voiture nous avons reconnu tous les os de la tête écrasés par morceau à l'exception du pariétal qui ne l'est qu'à moitié, sortant à travers les téguments qui étaient ouverts, la tête aplatie sur les pariétaux, la cervelle hors de la tête, ce qui ne peut avoir été faite que par un corps contondant, pourquoi nous avons rédigé le présent procès verbal, à Triel ce quatre décembre mil huit cent quatorze ainsi signé Cazenave.

Nous avons dit plus haut que le cadavre avait été reconnu par le Sieur Joseph Guignard pour être celui de Charles Joseph Beurtin, âgé de vingt un ans, journalier, domicilié en la commune de Vaux canton de Meulan, époux d'Hermine Désirée Fleury il l'a été de même par Jacques Reve âgé de vingt ans, cousin germain, et Pierre Mathurin Dreux âgé de seize ans aussi cousin germain, tous les deux journaliers et domiciliés à Vaux, laquelle déclaration a été signée par Pierre Mathurin Dreux, Jacques Reve ayant déclaré ne le savoir ainsi signé Mathurin Dreux et Donat de St Coux.

Et sur la demande qui nous a été faite par les parents, et vu la proximité de Vaux, nous Maire susdit, permettons que le cadavre soit transporté au cimetière de Vaux. A triel le quatre Décembre mil huit cent quatorze

Pour copie conforme délivrée par nous Maire de Triel soussigné.

Il a été trouvé sur le dit Beurtin en argent trente sept francs soixante quinze cts que Goujon, Garde Champêtre est chargé de remettre à xxxx de Vaux.



Observations : Patronyme Beurtin ou Burtin
Mariage à Vaux le 06/06/1814 de :
Burtin Joseph Charles né à Paris le 21/09/1793
Fils de Pierre Charles et Royer Magdeleine
Fleury Hermine Désirée née à Vaux le 22/02/1797

Fille de Charles et Royer Ermine Nicole
Source : AD Yvelines- Cote 1134372 — Page 396

Recherches : Ch.Orlh - Association Généalogique et
Historique des Yvelines Nord - AGHYN.COM



**Carton plein pour la soirée
« L.A.D.I.E.S. »**

Vendredi 16 Novembre, la Bibliothèque a eu le grand plaisir d'accueillir La Compagnie « Trottoir Express ». C'est devant un public nombreux que Trois Drôles de Dames sont venues décortiquer et démontrer avec humour et gaieté que le quotidien de chacun n'est pas chose aisée...

Une séance de coaching personnalisé a été proposée aux personnes débordées. Savoir jongler et gérer les enfants, le travail et les difficultés de la vie n'est finalement pas si compliqué et peut même s'avérer extrêmement drôle si l'on s'y prend bien et tout cela sans le moindre stress !!!

Tout le monde est reparti vers son nid, conquis, armé de judicieux conseils et grands sourires sur les lèvres.

Le vendredi 7 Décembre, La Bibliothèque de la Martinière recevait « Le Griot Blanc »

C'est devant un public trop peu nombreux que Marc Roger, lecteur public et grand marcheur, est venu présenter une séance de lecture d'albums à visage caché aux enfants réjouis et enthousiasmés par cette façon inédite de raconter le livre.



La soirée s'est prolongée, pour le public adulte, par le récit de ses aventures extraites de son livre « La méridienne Saint Malo – Bamako » récemment paru aux éditions Folies d'encre & Merle moqueur. Des lectures humoristiques d'auteurs africains sont venues ponctuer cette lecture.

Emotion, rires et questions ont jalonné cette soirée.

En conclusion d'un soir d'exception, une séance de dédicaces a été proposée.

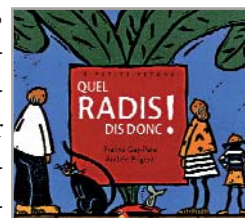


PRÉVISIONS ANIMATIONS 2013

La bibliothèque reçoit chaque semaine les élèves des deux écoles et propose des séances d'animations en fonction de leurs projets pédagogiques. Cette année nous aborderons le thème du jardin et de ses occupants avec les enfants de maternelle et de CP.

Nous commencerons notre promenade découverte par le potager.

A l'aide du Raconte-Tapis « *Quel radis dis donc !* », prêté par la bibliothèque départementale, nous apprendrons comment arracher un légume devenu trop encombrant !



Jeudi 4 Avril 2013

à l'espace Marcelle-Cuche

Nous poursuivrons notre observation de la nature grâce à « *La Compagnie du Chat Bada* » qui présentera deux spectacles musicaux à nos apprentis jardiniers.

Tous ensemble, nous ouvrirons la porte sur un jardin plein de musique, de drôlerie, de bruitage...

« *Le jardin d'Hortense* » pour petites et moyennes sections.

Hortense les entend... ces bruits, ces murmures.

Ils habitent dans son jardin.



«Bruits de jardin» pour grandes sections et CP.

Un jardin où les légumes, les fruits et les outils font du charivari...



Pour terminer cette exploration nous ferons la connaissance, au mois de Mai, d'une grenouille bien curieuse !

« La grenouille à grande bouche »

Raconte-Tapis prêté par la bibliothèque départementale.

Des ateliers seront proposés aux enfants, tout au long de ce printemps.



L'Animation



reprenra dès le mois de Janvier dans la salle du conte.

Les dates des séances seront disponibles à la bibliothèque ainsi que sur le site internet www.vauxsurseine.fr

La dernière séance

Les enfants se sont laissés entraîner dès les premières images et sont sortis émerveillés par ce dernier film au scénario surprenant et très bien ficelé, signé Scorsese, bel hommage à George Meliès.

Cette année, nous poursuivrons les séances à raison d'une chaque mois les mercredis à 15 h 30.

La programmation sera affichée et diffusée à la bibliothèque. Les parents, mames ou nounous sont les bienvenus. Inscription obligatoire en raison des places limitées.

Nous vous souhaitons à tous une belle Année 2013.

AGENDA 2013

manifestations vauxoises

Janvier

SAMEDI 19

GALETTE ESV (FOOT)
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 20

PRÉSENTATION DE VOITURES ANCIENNES
Parking de la gare 10 h - 12 h
Galette FNACA
Espace Marcelle-Cuche

SAMEDI 26

A. G. ET GALETTE ASV (PIEDS DE VAUX)
Espace Marcelle-Cuche
STAGE FELDENKRAIS
Salle Sequoia

DIMANCHE 27

ACCUEIL DES NOUVEAUX VAUXOIS
Salle de La Martinière
CABARET DANSANT Passeport Jeunes
Salle Marcelle-Cuche

Février

DIMANCHE 17

PRÉSENTATION DE VOITURES ANCIENNES
Parking de la gare 10 h - 12 h
ADGV STAGE ZUMBA
Espace Marcelle-Cuche
ATELIER BOBINES ET BAMBINS
Espace Marcelle-Cuche

VENDREDI 22

FESTIVAL : PLATEAU DU RIRE
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

Mars

SAMEDI 2

STAGE FELDENKRAIS
Salle Sequoia

MERCREDI 6

CINÉMA
Espace Marcelle-Cuche 14 h

MERCREDI 13

CARNAVAL Défilé dans les rues
Espace Marcelle-Cuche 14 h

DIMANCHE 17

PRÉSENTATION DE VOITURES ANCIENNES
Parking de la gare 10 h - 12 h

VENDREDI 22

A. G. CAISSE DES ÉCOLES

DIMANCHE 24

ADGV
Stage Qi Gong
stage Country
Espace Marcelle-Cuche

Avril

JEUDI 4

SPECTACLE BIBLIOTHÈQUE
La Compagnie du Chat Bada
Salle Marcelle-Cuche

VENDREDI 5 & SAMEDI 6

BOURSE AUX VÊTEMENTS
Espace Marcelle-Cuche

SAMEDI 13

ADGV SPECTACLE DANSE
Espace Marcelle-Cuche
STAGE FELDENKRAIS
Salle Sequoia

SAMEDI 20 & DIMANCHE 21

ECOLE DE MUSIQUE FRÉDÉRIC CHOPIN
Audition des élèves
Espace Marcelle-Cuche
PRÉSENTATION DE VOITURES ANCIENNES
Parking de la gare 10 h - 12 h

SAMEDI 27

DON DU SANG
Espace Marcelle-Cuche

MARDI 30

CINÉMA
Espace Marcelle-Cuche 14 h

Mai

MERCREDI 1^{ER}

BROCANTE
Parc de La Martinière

Plateau RIRE 78

à Vaux-sur-Seine

Vendredi 22 février 2013

Proposé dans le cadre de Antigél, Festival d'Humour en Yvelines, Plateaux RIRE 78 est soutenu par le Conseil Général des Yvelines.

Topick

Humour déjanté.

Plus court, plus cher, plus rentable.

Un spectacle déjanté qui renverse convenances et conventions. Un cours de ski sans neige, un record du monde de vitesse sur place, une leçon de philo pratique à partir de biscottes...

Gags, franc parler, franche rigolade, parodie, excès, autant d'armes pour mettre le monde social cul par-dessus tête, en renversant convenances et conventions.

Un spectacle déjanté où vous verrez que vous n'avez pas encore tout vu.



Angel Ramos Sanchez

Humoriste / Belgique.

Mime doué de parole (espagnole), magicien de l'absurde, il vous fait redécouvrir l'Amérique, vous emmène au fond des océans, vous convie à la corrida... Avec pour seuls bagages, son regard malicieux, son sourire charmeur et toute sa candeur.

Invité des festivals d'humour les plus prestigieux, des Etats-Unis en passant par la Suisse, les Pays-Bas, cet artiste a su séduire tous les publics en les conduisant, tel un conquistador, dans son univers.



TÉLÉTHON 2012

Le Téléthon 2012 s'achève sur un compteur de 81 065 239 euros.

Si ce compteur final marque un léger recul d'environ 5 millions d'euros par rapport à 2011, le Téléthon a néanmoins de nouveau été plus fort que la crise et a prouvé l'attachement des Français à notre événement.

Cet attachement est particulièrement impressionnant sur le terrain puisque la collecte de dons sur les manifestations sera, elle, supérieure à 2011.

Au nom de l'AFM je tenais, avec mon équipe de la Coordination, à vous remercier très chaleureusement pour votre implication précieuse sur ce Téléthon 2012.

Grâce à vous, à toute l'énergie que vous avez déployée pendant des mois, à votre engagement et à votre efficacité, le résultat du Téléthon sur le terrain est exceptionnel.

Au delà des chiffres, un immense MERCI à partager avec toutes vos équipes pour ces salles des fêtes qui débordent, ces places de village trop petites et surtout pour ces trente heures de solidarité, de festivités et d'émotion que vous nous offrez chaque année à l'occasion du Téléthon.

Grâce à vous nous pouvons continuer et OSER VAINCRE.

Jean-Jacques Demezieres

*Coordinateur Départemental Téléthon
Yvelines Ouest*

Les SCOUTS au Téléthon de Vaux

Ce samedi 8 décembre a été pour les Scouts et Guides de France l'occasion de participer au Téléthon. L'objectif était de faire vivre aux enfants un moment de solidarité lors de ce grand événement national. Eveiller et éduquer tout en participant à de bonnes causes, telle est l'une des missions du Scoutisme. Par un jeu, les scouts proposaient aux enfants de passage d'apporter aussi un message de solidarité. Après le décodage d'un code secret, ils ont peint une grande croix Scout aux couleurs du Téléthon, et signé de l'empreinte de leur main.

Pendant ce temps, les parents pouvaient choisir en toute tranquillité les cadeaux dans la bourse aux jouets, à l'espace Marcelle-Cuche.

Malgré la faible fréquentation pour cette première participation, les Scouts sont toujours partants pour de nouvelles aventures. N'hésitez pas à les rejoindre ou les découvrir !



Le tennis de table à Vaux du jeu et des victoires

Comme chaque année en septembre, le club de tennis de table a repris ses activités, pour certains en compétition et pour d'autres en loisir, de façon à ce que chacun pratique le tennis de table comme il le souhaite.

Nous avons modifié la composition des groupes d'entraînement des enfants le samedi après-midi : les cadets et plus âgés de 16 h à 17 h 30 et les plus jeunes de 17 h 30 à 19 h.

Ces deux séances se font sous la direction de Christophe Caille, entraîneur diplômé d'État.

Nos deux juniors, Romain Adde et Rémy Chefdeville, lui apportent une aide importante dans la gestion de l'entraînement des plus jeunes et permettent de gérer au mieux l'hétérogénéité du groupe.

Depuis septembre, les adultes peuvent également venir s'entraîner avec les plus grands et ainsi profiter d'un entraînement dirigé. Une équipe d'enfants est inscrite cette année en compétition. Concernant les adultes, les inscriptions d'équipes en début de saison ont été faites prudemment : 9 joueurs pouvant ainsi jouer en compétition chaque vendredi. En janvier, nous passerons à 12 joueurs pour répondre à la demande de compétition. Ce sont peut-être les résultats actuels qui incitent à ce développement : la deuxième équipe termine première de sa division, 7 rencontres 7 victoires avec à chaque fois des joueurs différents de façon à ce que tous les joueurs et joueuses aient l'occasion de faire des matchs officiels. Chacun est ainsi partie prenante du résultat final. L'équipe première est en passe d'accé-

der à la division supérieure c'est-à-dire à la 1^{ère} division départementale. Au fur à mesure des matchs gagnés, la possibilité de terminer à la 1^{ère} place a germé dans l'esprit des joueurs malgré le peu de chances d'arriver à nos fins vu les classements des joueurs composant les dernières équipes à rencontrer. La solution : notre réseau des anciens joueurs de Vaux qui a été mobilisé et qui nous a apporté un début de solution. Résultat final samedi 15 décembre à 2 h du matin une fois terminée la dernière rencontre de championnat.

Cette 1^{ère} partie de saison a été aussi agrémentée par un dimanche Portes Ouvertes le 7 octobre et notre tournoi habituel les 1^{er} et 2 décembre. Les «Portes ouvertes» sont une journée où chacun vient jouer comme il l'aime, les tables sont en accès libre toute la journée. C'est un moment privilégié pour les enfants qui peuvent ainsi montrer à leur parents les progrès accomplis. Le tournoi a vu la victoire d'Alexandre Metivet en catégorie Benjamin/Poussin et de Louis Neumann face à Anton Korolik en catégorie Minimes. Le dimanche matin, en catégorie adulte, c'est Philippe Haulard qui s'impose face à Stéphane Lavie. Nous avons partagé le repas du midi avant d'attaquer les acti-

vités de l'après-midi: tournoi de doubles, tournoi à handicap et tournoi d'échecs (les pongistes sont aussi friands de ce genre d'activité). En double, c'est la paire Jean-Marc Hoen associé à Alex Sampaio qui s'impose, dans le tournoi à handicap (le joueur réputé plus faible part avec un certain nombre de points d'avance). C'est Romain Caron qui a fait la loi. Enfin les échecs ont été dominés par Magued Younan. Portes ouvertes et tournois, deux événements ouverts à tous, inscrits ou non dans un club. Nous réorganiserons ces deux événements au cours du 1^{er} semestre 2013 (informations sur le site de la mairie).

Dernière minute : Après trois ans d'absence, TTC Vaux retrouve la Division 1.

Je me joins à tous les adhérents et adhérentes du club de tennis de table Vaux-sur-Seine pour souhaiter à chacune et chacun une très bonne année 2013.

François Lecouvey



ADGV

Qi gong à Vaux-sur-Seine

L'ADGV depuis plusieurs années déjà propose un cours de Qi gong animé par Géraldine le mercredi à 19 h. Cette gymnastique énergétique rassemble débutants et confirmés de tous âges dans une ambiance chaleureuse.

La pratique associe mouvements lents, travail sur le souffle et sur la concentration. La fluidité des mouvements entretient et améliore la souplesse articulaire et musculaire.

Ce travail de l'énergie, s'il est régulier, apporte bien être corporel et mental. Chaque année, il vous est proposé en dehors des cours, un cycle de 5 stages sur un thème qui respecte l'énergie de la saison.

Cette année, les animaux taoïstes sont à l'honneur. Deux stages ont déjà eu lieu. Les prochains stages se dérouleront salle Marcelle-Cuche les dimanches 13 janvier, 24 mars, 9 juin de 9 h 30 à 12 h 30.

Pour renseignements et inscriptions : 06 80 87 12 79 ou 06 62 42 21 42



Le Judo Club de Vaux vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année

2013 et est fier d'accueillir une nouvelle ceinture noire issue de la formation du club en la personne de Bruno Jacquon également trésorier du club. C'est un travail de deux années en complément de la phase de perfectionnement qui se voit récompensé et durant lesquelles ont été validés le stage d'arbitrage, les katas et les points en compétition.

Toutes nos félicitations.

Le bureau



VAUX CONTRE LE CANCER

Votre association *Vaux Contre Le Cancer*, n'a pas été dissoute en 2012, suite à la démission de son Président Jean Gineste (pour raison de santé) et de sa compagne et secrétaire Josiane Montardi (créateurs de l'Association).

La dernière réunion devant antécéder la dissolution de l'association, son vice Président Marc Ferot, a proposé de constituer un bureau exécutif restreint permettant la continuité de l'association. Monsieur Gineste restera Président d'honneur et assurera la liaison avec l'Institut Curie.

Le nouveau bureau exécutif est constitué de Mr Marc Ferot président, Mme Catherine Borges vice-présidente, Mme Patricia Fouillet trésorière et Mr José Harter secrétaire.

Avec l'ensemble de nos fidèles bénévoles, que nous remercions pour leur dévouement, nous nous mobiliserons pour vous proposer notre traditionnelle marche-course du dimanche matin, suivie des remises de trophées, ainsi que d'une grande soirée à l'espace M. Cuche.

Nous comptons sur votre participation à ces animations, afin de permettre, tous ensemble, de contribuer au développement des recherches de l'Institut Curie. Nous profitons de ce début d'année pour vous souhaiter une excellente année 2013, pleine de santé et de bonheur.

ASV - Les Pieds de Vaux

La marche randonnée des Pieds de Vaux du 25 novembre dernier, organisée par l'Association Sportive Vauxoise, a rencontré un vif succès. 176 participants de 11 à 84 ans ont ainsi cheminé jusqu'au château de Villette sur un parcours de 20 kilomètres et jusqu'à Triel-sur-Seine sur un parcours de 10 kilomètres. A l'issue de cette belle matinée, des récompenses ont été distribuées par Julien Crespo, Maire de Vaux-sur-Seine et par Jocelyne Delafosse, Présidente de l'ASV. Chacun a pu ensuite commenter les parcours autour d'un apéritif préparé par les membres de l'association.

VOCALISES



Vous avez été très nombreux samedi 14 décembre à venir applaudir et encourager les choristes de Vocalises à la salle Julien Green d'Andrésy.

Le célèbre groupe vocal de Vaux-sur-Seine, dirigé par Lisa Mancin, son nouveau chef de chœur, présentait, pour la première fois, son nouveau spectacle préparé et répété depuis un peu plus

d'un an, en collaboration avec les professeurs de l'école municipale de musique de Vaux.

M. le Maire avait fait le déplacement et s'alliait à un public des plus chaleureux ; le concert se termina d'ailleurs par trois « bis » et une « standing ovation », preuves de l'engouement des spectateurs et du succès du spectacle !

CVVX : l'année de tous les records

*le cercle de la voile de Vaux-sur-Seine et son équipage champion d'Ile de France,
champion de France,
champion d'europe,
champion du monde 2012 en micro croiseur,
vous souhaitent une bonne année, une bonne santé et bon vent pour 2013*



Le podium
Championnat du monde 2012



PLATYPUS 38294 bien placé pour le titre



Philippe, Mathieu et Rémi
Champions Monde 2002

© Photo L.O.B



**PREMIER DOUBLÉ
HISTORIQUE DU CVVX**
Nouvelle victoire du Cercle de la Voile de Vaux-sur-Seine, à la 30^{ème} édition de la régate de l'Ile de France à la mer 2012, qui s'est déroulée en mars dernier sur le plan d'eau du Crovesty.
Le cvvx organisera l'édition 2013 comme le veut la tradition.



Philippe, Fabrice et Jean Philippe Champions du Monde 2012

SI VOUS RECEVEZ DE LA FAMILLE OU DES AMIS,

Jean et Françoise Bulot

vous proposent 3 chambres d'hôtes tout confort, au calme sur les coteaux de Vaux-sur-seine.

vous pouvez nous joindre par téléphone au **01 34 74 84 91** ou **06 07 04 31 59**

par mail : bulotlacascade@wanadoo.fr

vous pouvez également visiter notre site : <http://la-cascade.monsite.wanadoo.fr>





Soirée de chance à Vaux-sur-Seine

Succès renouvelé pour la deuxième soirée loto de la Caisse des Ecoles !

On jouait ce samedi 20 octobre dernier, à guichet fermé, car toutes les places disponibles avaient été réservées ! Et ce sont près de 250 participants qui se sont présentés (pressés, pourrait-on dire, tant il faisait froid !) à l'ouverture des portes de l'espace Marcelle-Cuche. Riche de l'expérience 2011, la Caisse des Écoles a proposé une palette de 11 parties très variée, à l'intention des grands et des plus jeunes : des traditionnels quine, double quine et carton plein, mais également le rendez-vous spécial dames, le spécial messieurs, la partie enfants, et enfin, un petit moment très ludique et tout public, le « assis-debout ».

L'animation de la soirée était assurée par Jean-Fernand Ribeiro, Xavier et Nathalie Orlhac, Aurore Lancéa, Bénédicte Paillard, Gaëlle et Dominique Ragot, Caroline Strzesniak, Isabelle Rossigneux, Virginie et Claude Pautonnier, Nowenn De Souza, Virginie Cerisier On ne change pas une équipe qui gagne !...

La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et décontractée, mais aussi ponctuée de moments forts en suspense ! La chance aura donc souri à plus de 40 gagnants. Bravo à Mmes Sorin, Emma Strzesniak et Parisy, qui ont remporté les 3 gros lots (tablette tactile, cafetière Nespresso, TV 81 cm led Samsung) ainsi qu'à Coralie Lecalvez, Manon Véron et Léo François pour les 3 gros lots enfants (Nintendo 3DS XL, Vélo junior Eponyme, Appareil photo numérique)

MERCI À TOUS LES SPONSORS DE L'ÉVÈNEMENT :

VAUX-SUR-SEINE :

LA FLEUR DE MAI - SANDRINE ET ADELIN COIFFURE - LV STUDIO COIFFURE - EPHELIDE BEAUTÉ - SIREMBALLAGE - OPTI'SOINS - RESTAURANT INDIEN LE JARDIN DU KASHMIR - BOULANGERIE SYLVAIN BOUTIN - BOULANGERIE DURIEU - CABINET DE PODOLOGIE DR SCHOLER - PHARMACIE DU PRÉ COQUET - VUES D'ICI, VU D'AILLEURS - ASSURANCE ARÉAS - TABAC LE VAUXOIS - ÉCOLE MARIE CURIE - LA BERGÈRE ET LE TAPISSIER - CÔTÉ GARE IMMOBILIER - GARAGE RENAULT CORNET - GARAGE PEUGEOT NEUMAN - MOSAÏQUE ET PETITS CAILLOUX - TENNIS CLUB DE VAUX - PASSEPORT JEUNES - L'ESCALE DU PORT - PIZZA CROUSTY.

ACHERES : TECHPLUS.

MEULAN : BERGAMOTE - LE CLOS DI VIN.

JUZIERS : MALECAMP BERNARD.

MEDAN : ENTREPRISE VISEU PEINTURE.

TRIEL-SUR-SEINE : BOUCHERIE VBC - ENTREPRISE TAQUET.

VERNOUILLET : SIKKENS.

FLINS SUR SEINE : CARREFOUR - YVES ROCHER - MICROMANIA.

AUBERGENVILLE : MAXI ZOO.

HERBLAY : TECHNI-ISOL - LITT.

POISSY : LES MENUS SERVICES.

TESSANCOURT-SUR-AUBETTE : SIMPLY MARKET.

ORGEVAL : CULTURE VÉLO - LIBRAIRIE GIBERT JOSEPH - VILLEROY & BOCH ART DE VIVRE - LUMINAIRE JEANCEL. MUSIC GALLERY.

CONFLANS SAINT-HONORINE :

CAMPANILE - CRAVENT - ZENITH 78 - ENTREPRISES PICARD - PRISMA MEDIA.



Cette manifestation a permis de dégager un bénéfice net de 3003,71 euros, qui vient nourrir le budget des actions de la Caisse des Ecoles, et qui servira à financer des projets pédagogiques des écoles de Vaux.

L'équipe de la CDE remercie chaleureusement M. le Maire, les services techniques, les sponsors de l'opération, les parents qui ont contribué à l'organisation, sur scène ou dans la salle, et enfin tous les Vauxois et les voisins yvelinois qui sont venus très nombreux !

Marché de Noël

L'Espace Marcelle-Cuche accueillait le samedi 15 décembre un rendez-vous cher au cœur des petits Vauxois : le marché de Noël des enfants ! Itinéraire d'un enfant vauchois ...

« Quand j'arrive au marché avec papa et maman, j'entends tinter la cloche du Père Noël : il était déjà là ! Il saluait les enfants et les parents venus nombreux pour la chorale des écoles. La salle était remplie ! Maman me proposa de faire un atelier créatif : le choix était varié, depuis les guirlandes, les couronnes de Noël et les chapeaux de fête, en passant par les petits carnets ou les sacs à décorer, les centres de table, les sous-verres et les boîtes quilling. Je me décide pour un pot tempête et une gentille maman m'aide à le confectionner.

C'était déjà l'heure de la chorale. Les grandes sections ont entonné les premières comptines. Tous les papas, les mamans et les grands parents étaient là, émerveillés et tout attendris !

Toutes les sections de la maternelle ont chanté. Ensuite c'était mon tour ! Avec les copains de CE1 et CE2 nous sommes montés sur scène. Après, on a annoncé au micro la chorale Emmanuel Gospel Choir, de Rueil Malmaison : ils ont interprété des chants gospel magnifiques accompagnés par un piano : c'était joyeux et rythmé et le public frappait



dans les mains. Je voulais un maquillage de petit renne pour faire la photo avec le Père Noël. La queue commençait dans le couloir de la salle Ginko, pour se faire maquiller par Carole ou Aurélien !

Plus tard, Papa a même pu parler avec M. Arnaud Richard, notre député des Yvelines, venu spécialement au marché de Noël de Vaux ... j'étais très impressionné ! Ensuite on a mangé sous le bar-nun une délicieuse tartiflette préparée par les dames du marché de Noël.

Papa se laissa tenter par un massage « shiatsu » pendant que maman et moi achetions des bijoux auprès des exposants du marché.

Un monsieur avec un gros micro est venu me demander ce qu'était Noël pour moi : je lui racontai que c'était un moment de joie avec ma famille et tous ces cadeaux ! Il me dit qu'il m'interviewait pour Radio Gospel, une radio internet installée à Vaux ! Le reportage serait diffusé le samedi 22 et le dimanche 23 décembre à la radio ! J'étais très honoré ! Quelle journée magique pour moi ! Quel merveilleux Noël en préparation ! ...

La Caisse des Ecoles remercie tous les



parents et grands-parents participants, la mairie et les services techniques, les maîtres et maîtresses des écoles, la cantine, Aurélien du Centre de Loisirs, Carole, notre fidèle maquilleuse, la société BC Label pour le prêt de la machine photo, l'animateur Jean-Fernand, et bien sûr, notre fidèle père Noël ! Le bénéfice de cette journée est évalué à 2030 euros et sera utilisé pour des projets pédagogiques des écoles.

La CDE souhaite une très belle année 2013 à tous les Vauxois.

*Isabelle Rossigneux
pour la CDE.*

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE

des enfants nés en 2010

La directrice, Madame Poidevin, recevra les familles pour les inscriptions en petite section selon le calendrier ci-dessous :

De 13 h 45 à 16 h sans rendez-vous

Les jeudis 24, 31 janvier 2013, les jeudis 7, 14, 21 février,
le jeudi 21 mars, les jeudis 4, 11 et 18 avril.

De 13 h 45 à 15 h 15 sans rendez-vous

Les lundis 28 janvier 2013, 11 février, 4 mars, 15 avril.
Les vendredis 25 janvier, 8 février, 22 mars, 19 avril.

En dehors de ces dates et horaires, merci de bien vouloir prendre rendez-vous au 01 34 74 25 77

ATTENTION

Les familles devront au préalable inscrire l'enfant en mairie au service scolaire en se munissant du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile. Pour l'inscription à l'école, se munir seulement du livret de famille et de l'attestation fournie par le service scolaire de la mairie.

Les jours pour les inscriptions scolaires en mairie

Tous les jours de la semaine
du 21 janvier au 19 avril 2013

Les samedis matin

26 janvier- 9 février- 23 février- 16 et 23 mars
13 avril de 9 h à 11 h 30.

Le CCAS à l'écoute

Brigitte Chiumenti,
adjointe au Maire aux Affaires sociales



LES FESTIVITES DE NOS AINES

Goûter de Noël

Le 13 décembre, cette année encore, nos aînés étaient invités à l'espace Marcelle Cuche, occasion de se retrouver pour le traditionnel goûter de Noël. Environ 120 personnes ont pu apprécier ce temps convivial qui permet à certains de sortir d'une vie quotidienne parfois solitaire, de faire connaissance, de créer des liens. Tout ceci dans une joyeuse ambiance de fête.

Les pâtisseries de M. Durieu accompagnées d'une traditionnelle flûte de champagne ont été bien appréciées.

Les enfants de Moyenne section de Maternelle, venus chanter des refrains



de Noël et réciter des comptines ont été chaleureusement applaudis par nos aînés attendris.

Après la distribution de douces gourmandises par notre Père Noël et la présentation d'une saynète de « Blanche Neige et les 7 nains » par notre traditionnelle équipe de joyeux drilles, c'est dans une ambiance musicale animée par Gilles que les danseurs émérites se sont retrouvés sur la piste pour quelques danses endiablées ... Puis à la tombée de la nuit, nos aînés se sont quittés emportant chacun un petit cadeau souvenir de ce moment convivial et chaleureux passé ensemble.

Colis de Noël

Comme chaque année, au nom du CCAS, l'équipe de bénévoles a distribué aux anciens de plus de 70 ans ab-

sents au banquet d'automne, 55 colis pour personne seule et 34 pour les couples. Douceurs et friandises pour un voyage en pays gourmand.

Fêtes des 90 ans

Quelques-uns de nos aînés ont fêté leur 90^{ème} anniversaire entourés de quelques membres du CCAS à la maison de retraite ORPEA ou visités à leur domicile.



C'est toujours l'occasion de partager un agréable moment souvent chargé d'émotion.



Rencontres – loisirs

A compter de janvier 2012 à la salle Ginkgo de l'espace Marcelle-Cuche :

Rejoignez les joueurs de scrabble tous les mardis de 14 h 30 à 17 h.

Venez jouer aux cartes, scrabble ou autres jeux tous les jeudis de 14 h 30 à 17 h.

Venez partager le goûter dans une ambiance conviviale les 2^{ème} et dernier jeudis de 14 h 30 à 17 h.

Goûter rencontre du jeudi des aînés de 14 h 30 à 17 h tous les 2^{ème} et dernier jeudi du mois

JANVIER 2013

Jeudis 10 et 31

FEVRIER 2013

Jeudis 14 et 28

MARS 2013

Jeudis 14 et 28

(goûter anniversaire le 28)

AVRIL 2013

Jeudis 11 et 25

MAI 2013

Jeudi 16 et 30

JUIN 2013

Jeudis 13 et 27

(goûter anniversaire le 27)

RAPPEL

Les assistantes Sociales de l'Espace

Territorial « Seine Mauldre », Mesdames Halleux et Philippe reçoivent tous les mardis de 14 h à 16 h au 144, rue du Général de Gaulle (sauf vacances scolaires). Rendez-vous à prendre à la direction d'action sociale : 01 34 92 87 20

Pour un premier contact, vous pouvez rencontrer l'assistante administrative Mme Baste également sur place (sans rendez-vous).

La puéricultrice Madame Boursinhac assure une permanence puériculture, sans rendez-vous, tous les mardis de 14 h à 16 h au 144, rue du Général de Gaulle (sauf périodes de vacances scolaires)

Les repas à domicile peuvent être mis en place pour toute personne âgée, malade ou en convalescence qui en fait la demande auprès de Mme Bianco. Au choix un ou deux repas par jour livrés par un agent communal pour la somme de 6,30 euros pour un repas et 4,11€ pour le deuxième.

La Mission Locale intercommunale des Mureaux accueille les jeunes Vauxois et propose Informations, conseils et accompagnement individualisé pour ce qui concerne : l'orientation, la formation, l'emploi, le logement, la santé et la vie quotidienne.

Point d'accueil à Meulan par K.Lakrim et L.Guegan 18, place des Pénitents les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h.

En 2012, une quinzaine de jeunes Vauxois ont été reçus par des conseillers et ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, d'une orientation soit vers une formation soit un « emploi d'avenir ».

La Mission Locale cherche à construire un réseau d'échange et de solidarité entre les générations : Devenez « Parrains » bénévoles et apportez une aide personnalisée et technique à un jeune en recherche d'emploi en partageant vos expériences humaine et professionnelle.

Contact : Mission Locale Intercommunale des Mureaux, Espace de l'Economie et de l'Emploi, 38 avenue Paul Raoult, 78130 Les Mureaux
Tél : 01 30 04 11 50/ 53

Courriel : contact@mlmr.x.reseau-idf.org

Logement Locatif Aidé

En Ile de France, le manque de logements est de plus en plus important et malgré les constructions annuelles, une grande partie de la population est touchée par ce déficit dû à une évolution démographique et sociale.

A Vaux comme ailleurs, nous recevons chaque semaine des demandes urgentes de logements, que nous ne pouvons malheureusement pas satisfaire dans l'immédiat car le parc locatif est restreint et les attributions peu dépendantes de la commune. Cependant, la municipalité par les programmes de construction, tente de diminuer son déficit en imposant systématiquement à tout projet un minimum de 20% de « logements locatifs aidés ».

Afin de favoriser l'accès à un logement, il est prévu trois types d'aides publiques prévoyant l'encadrement des loyers et intégrant des plafonds de ressources.

★ Le Prêt locatif à Usage Social (PLUS) le plus fréquemment mobilisé pour le financement du logement locatif aidé.

★ Le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) destiné plus particulièrement à des ménages en difficultés économiques et sociales.

★ Le Prêt Locatif Social (PLS) très proche du marché privé, destiné à des ménages à revenus réguliers.

L'accès à ces logements bien qu'il soit lié aux revenus, concerne une grande partie de la population et permet de bénéficier des aides personnalisées au logement (APL).

Pour connaître les conditions d'accès à ces logements, il faut se reporter au tableau des plafonds de ressources ci-dessous (barème du 1^{er} janvier 2012) prenant en compte le revenu imposable de 2010 et la catégorie des ménages.

Plafonds de ressources revenu fiscal 2010

Catégorie de ménages	Revenus imposables 2010 PLAI	Revenus imposables 2010 PLUS	Revenus imposables 2010 PLS
1	12 285	22 334	29 034
2	20 028	33 378	43 391
3	24 073	40 124	52 161
4	26 434	48 061	62 479
5	31 294	56 895	73 964
6	35 214	64 024	83 231
Pers. supplémentaire	3 923	7 134	9 274

Montants au 1^{er} juin 2012

Catégorie de ménages	Nombre de personnes composants le ménage
1	Une personne seule
2	2 pers. ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages
3	3 pers. ou 1 pers. seule avec 1 pers. à charge ou jeune ménage sans pers. à charge
4	4 pers. ou 1 pers. seule avec 2 pers. à charge
5	5 pers. ou 1 pers. seule avec 3 pers. à charge
6	6 pers. ou 1 pers. seule avec 4 pers. à charge

Logement Locatif Aidé

Pour toute demande de logement

Adressez vous à Mme BIANCO au CCAS

qui est guichet d'enregistrement du numéro unique

APPEL SOLIDARITÉ CHAUFFAGE

Au vu de l'augmentation des énergies : Fuel, Gaz, Electricité, certaines personnes en difficultés financières, souhaiteraient diminuer leur consommation et s'ils en ont la possibilité, se chauffer au bois....

Alors, si vous possédez quelques stères de bois de chauffage, n'hésitez pas à faire un geste de Solidarité en prenant contact avec le CCAS (01 30 99 91 55). Egalement, si vous avez une cheminée en bon état de fonctionnement et que vos dépenses d'énergies deviennent insurmontables pour votre budget, faites vous connaître à la mairie (01 30 99 91 55).

QUI PEUT M'AIDER ?

On entend encore bien souvent dire que la maladie et l'accident domestique provoquent du stress, de la peur, de l'impatience et de la perte du contrôle de ses moyens.

Bref, on panique et surtout lorsque les événements se passent le soir, la nuit ou le week-end.

Mon médecin traitant n'est plus joignable
QUE FAIRE ? appeler le 15

Le médecin régulateur vous écoutera et agira en mobilisant les moyens nécessaires pour prendre en charge votre situation.

Il se peut qu'il vous dirige vers une maison médicale de garde existant dans les Yvelines en particulier :

Maison médicale de garde fixe à Montigny le Bretonneux

Maison médicale de garde fixe aux Mureaux
Maison médicale de garde fixe à Mantes la Jolie

Point de garde à Rambouillet

Point de garde au Chesnay

Point de garde à Vélizy Villacoublay

Maison médicale de garde mobile Nord

Maison médicale de garde mobile Sud

Le cinquième EST des Yvelines est pris en charge par SOS- MEDECINS

Tous ces centres peuvent être uniquement joints par le 15.

En résumé, après avoir appelé le 15 :

- Ne restez pas seul(e) si possible
- Préparez carte vitale, carte mutuelle, carte d'identité, dernières ordonnances, éventuellement vos moyens de paiement, vos clés.
- Maintenez la porte ouverte si vous êtes seul(e) et gardez le téléphone à votre portée.

Les secours se déplacent rapidement.

**Rue
Jean LOUVET
Mort en déportation**

Depuis peu, la plaque de rue Jean Louvet a été complétée en y ajoutant la mention «mort en déportation».

Cette initiative est due à la demande de M. Lischtenstein habitant l'île de Vaux. Jean Eugène Louvet, né à Vaux le 9 août 1923 au 3 rue du Bel air, a été déclaré décédé en mai 1945 à Bergen-Bersén en Allemagne.

LES MAISONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES ALZHEIMER (MAIA)

Voilà un terme que l'on entend depuis plusieurs mois !!

Mais qu'est ce donc ?

Un nouveau dispositif d'aide aux personnes âgées, qui vient de se mettre en place, dans plusieurs départements.

Nous avons demandé à Madame Pougnet, responsable de la MAIA du Grand Versailles, de nous en expliquer le concept et le fonctionnement.

Pour répondre aux problématiques complexes d'un public en lourde perte d'autonomie et vivant à domicile, le dispositif MAIA est piloté par l'ARS.

Il s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, présentant de lourdes atteintes fonctionnelles et cognitives.

Après une évaluation approfondie de la situation, un référent unique propose une prise en charge permettant les interventions des différents acteurs, du domaine social, sanitaire et médico-social.

Tout au long de ces interventions le référent unique procédera à des évaluations suivies permettant de mettre en place et d'adapter un Plan de Prise en

charge individualisée.

Ce plan s'appuie sur les besoins de la personne et met en oeuvre toutes les ressources du territoire qu'elles soient sanitaires, sociales ou médico-sociales, c'est une grande avancée dans la « cohérence » de la prise en charge. Le référent unique fait le lien avec tous les acteurs en particulier avec le Médecin traitant et les soignants de l'hôpital s'il y a lieu.

Pour joindre les trois MAIA du département :

MAIA Grand Versailles :

Téléphone: 01 39 63 73 06

Courriel: maiaatgv@cogitey.com

MAIA Louveciennes :

Téléphone: 01 39 18 01 55

MAIA de Meulan en partenariat avec l'ALDS :

Téléphone: 01 34 74 17 58

Permanences du secrétariat du CODERPA 78 : les mardis, mercredis et jeudis.

Tél : 01 39 07 81 75 (tous les jours de 9 h à 17 h)

Siège : 3 rue Saint Charles, 78000 Versailles



UNE MATERNITÉ COCOONING



CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN LES MUREAUX

Le plateau technique (salles de naissance, bloc obstétrical) a été entièrement rénové afin d'offrir aux couples et aux femmes enceintes, la possibilité d'accoucher dans un cadre moderne, harmonieux, et dans le respect de la sécurité des patientes et des bébés.

La maternité possède un service d'échographie obstétricale avec médecins agréés et appareils de dernière génération. La maternité propose aussi :

⇒ Des séances de préparation à la naissance

⇒ Des séances de préparation en piscine

⇒ Suivi conjoint avec les sages femmes et les médecins

⇒ Un pédiatre assiste l'équipe obstétricale dans les premiers soins au bébé puis tout le long de son séjour.

⇒ Notre mission est la surveillance et la prise en charge des femmes enceintes, une ambiance conviviale, très sécurisée.



⇒ L'équipe est engagée dans l'accompagnement et l'apprentissage de nouveaux parents après l'accouchement. Elle est à leur écoute pour diminuer les inquiétudes dans un milieu rassurant.

bureau central des rendez-vous :
consultations pré et post-natal
Tél : 01 30 22 43 83

secrétariat de gynéco-obstétrique :
préparation à la naissance, échographies
Tél : 01 30 22 41 70 / 41 80

urgences obstétricales (maternité) :
Tél : 01 30 22 41 92

Au CHIMM

plus de 1 000 naissances par an
Plus de 7000 passages aux urgences gynéco
obstétricales en 2012

Communauté d'Agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval

Julien Crespo Maire de Vaux-sur-Seine

Après bien des péripéties, un nouveau territoire est né.....

Par arrêté en date du 19 décembre 2012, Monsieur le Préfet a dessiné ce nouveau territoire, dénommé pour le moment « VEXIN-CENTRE-SEINE-AVAL », qui comprendra les communes suivantes : les huit communes de la Communauté de Communes Vexin-Seine (Brueil-en-Vexin, Jambville, Oinville-sur-Montcient, Juziers, Mézy-sur-Seine, Tessancourt-sur-Aubette, Meulan-en-Yvelines et Vaux-sur-Seine) auxquelles se sont ajoutées sur la rive droite de la

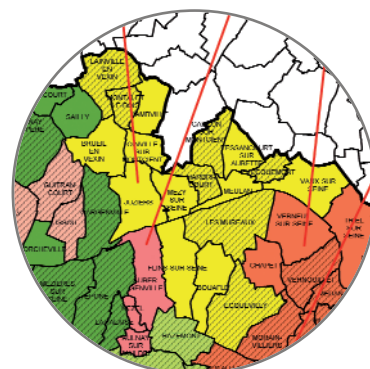
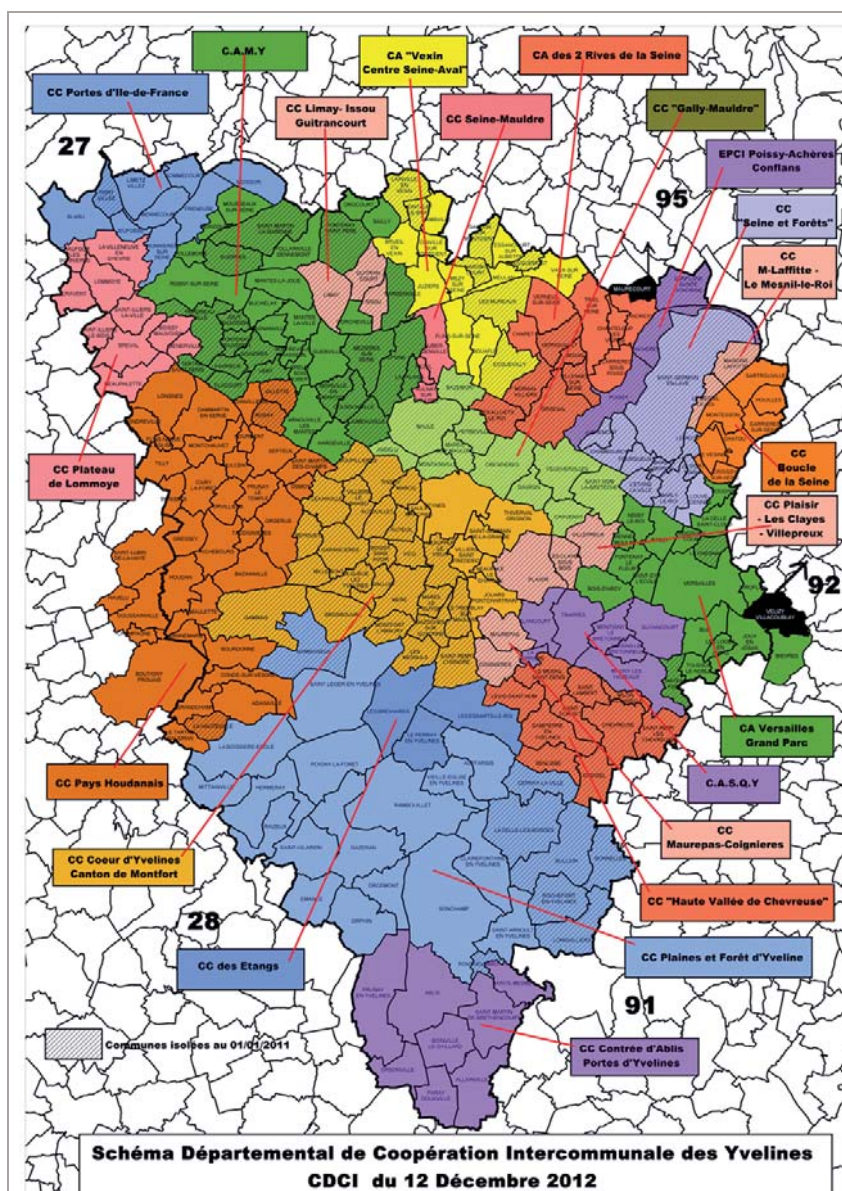
Seine les communes isolées de Lainville-en-Vexin, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Evéquemont et Montalet-le-Bois, et sur la rive gauche de la Seine les communes isolées de Ecqueville, Les Mureaux et celles de Bouafle et Flins-sur-Seine (actuellement dans la Communauté de Communes Seine Mauldre), soit un ensemble de 17 communes comprenant près de 70 000 habitants.

Bien qu'attendue, cette décision laissera sans doute des traces dans la mesure où la Communauté de Communes Seine-

Mauldre qui comportait cinq communes, se trouve, par cette décision, amputée de deux entités et non des moindres Flins-sur-Seine et Bouafle. La remise à plat des compteurs ne sera pas chose aisée.

Cette nouvelle Communauté d'Agglomération verra le jour de façon opérationnelle le 1^{er} janvier 2014.

Dans cette attente, l'année 2013 sera consacrée à la mise en œuvre du transfert des compétences obligatoires et optionnelles*, à l'information du personnel qui sera transféré et à la mise en place d'une organisation administrative permettant de gérer les compétences intercommunales transférées. L'année 2013 demandera beaucoup d'investissement à l'ensemble des élus pour bâtir cette nouvelle Communauté d'Agglomération. Cette construction ne pourra se faire que sur la base d'une ligne politique claire, transparente, et garante des finances publiques devant nos concitoyens.



* QU'ALLONS-NOUS DEVOIR TRANSFÉRER ?

1 ► Des compétences obligatoires :

Le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville dans la communauté.

2 ► Des compétences optionnelles :

Cela pourrait être l'assainissement, la voirie d'intérêt communautaire, la gestion de l'eau et de ses réseaux, l'action sociale d'intérêt communautaire etc....

Comprendre sa taxe d'habitation

Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, la taxe d'habitation est calculée annuellement sur votre habitation principale mais aussi sur votre éventuelle résidence secondaire, d'après votre situation au 1^{er} janvier. Ainsi, même si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitez au 1^{er} janvier.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts - année
78		S		2,00 1

TAXE D'HABITATION 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement		
Valeur locative brute ●	11924	11924	11924	11924		
Valeur locative moyenne	6097	6097	6097	6097		
● Général à la base	15 %		15 %			
A 915		915	839	915		
B ● Personne à charge						
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
T pour 1 personne(s)						
E - par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
M pour personne(s)						
N ● Spécial à la base	15 %		15 %			
T ● Spécial handicapé	10 %		10 %			
S						
Base nette d'imposition ●	11009	11009	11085	11009	Total des cotisations	2114
Taux d'imposition 2012	12,42 %	0,108 %	6,11 %	0,527 %		
Cotisation 2012 ●	1367	12	677	58		
Taux d'imposition 2011	12,42 %	0,11 %	6,11 %	0,474 %		
Rappel cotisations 2011	1343	12	666	51		
Variation en valeur	+24	0	+11	+7	Frais de gestion ●	+26
Variation en pourcentage	1,79 %	0 %	+1,65 %	+13,73 %		
Abattement de référence 2003/2012 ●	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Prélèvement pour ● base élevée	+22
● Général à la base						
● Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
● Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
● Spécial à la base					Prélèvement sur ● résidence secondaire	
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2011 ET 2012						
	Année 2011	Année 2012	En valeur	En pourcentage	Plafonnement ● selon le revenu	
(a) Cotisations	2115	2162	+47	+2,22 %		
(b) Allègements				%		
(c)=(a)- (b) Somme à payer	2115	2162	+47	+2,22 %		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE RÉGIME						
Taux global 2000 corrigé ●	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisé	Montant de votre impôt
16,7 %	XYZ	M. ou Mme	H ou F	11924		
Cotisation référence 2003 ●						2162

La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 33 €

La taxe d'habitation est calculée d'après la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances. Il s'agit de la valeur locative brute. Les valeurs locatives des propriétés bâties ont été déterminées lors de la révision générale des évaluations foncières qui a eu lieu en 1970 sur la base des déclarations faites par les propriétaires (Elles prennent en compte la surface et les différentes caractéristiques du logement et de ses dépendances). Depuis 1980, les valeurs locatives sont revalorisées forfaitairement chaque année par le Parlement et non par la municipalité.

La valeur locative est diminuée d'abattements : l'abattement obligatoire pour charge de familles qui peut être modulé mais aussi d'abattements facultatifs en faveur des personnes disposant de faibles revenus et des personnes handicapées. Les abattements sont calculés à partir de la valeur locative moyenne qui s'obtient en divisant le total des valeurs locatives brutes par le nombre de locaux de la commune.

La base nette d'imposition s'obtient en diminuant la valeur locative brute des abattements.

Le taux de 12,42% est le taux voté en 2012 par le Conseil Municipal. Il est le même qu'en 2011. Le vote du taux est la seule composante du calcul de la taxe d'habitation qui relève de l'autorité du Conseil municipal.

Le montant de la part communale de la taxe d'habitation est égal à la valeur locative nette multipliée par le taux d'imposition voté par le Conseil municipal.

Le montant total de la taxe d'habitation correspond ainsi à la somme de :

- La part communale de la taxe d'habitation ;
- La part "Syndicat de communes" de la taxe d'habitation ;
- La part "Intercommunalité" ;
- La taxe spéciale d'équipement destinée au financement des travaux figurant aux programmes d'équipement de la région Île-de-France (IDF). Le Conseil régional, qui en perçoit le produit, en vote les taux. Elle comprend la taxe spéciale Grand Paris ;
- Les frais de gestion correspondant à 1 % de la cotisation communale sont perçus par l'État en contrepartie de frais engagés pour ses missions d'assiette et de recouvrement.

IMPORTANT

L'augmentation constatée par certains foyers sur le montant de leur taxe d'habitation n'est pas liée à une décision de la commune.

En effet, le taux communal est le même qu'en 2011.

L'augmentation s'explique par l'évolution de la valeur locative, de la taxe spéciale d'équipement et des frais de gestion.

De même, un changement dans la situation familiale et donc la perte d'un abattement peut également expliquer une hausse du montant de la taxe d'habitation.

ÉVOLUTION DES TAUX DE TAXE D'HABITATION À VAUX-SUR-SEINE

Malgré un fort désengagement de l'État et une baisse importante des dotations octroyées, la municipalité n'a pas souhaité accroître la pression fiscale en 2012.

Le faible recours à l'augmentation des taux d'imposition n'est pas une nouveauté à Vaux-sur-Seine.

En effet, les taux votés par le Conseil Municipal n'ont évolué que de 1 point en 5 ans, passant de 12,30 % en 2008 à 12,42 % en 2012.

Des abattements très favorables aux contribuables

La politique d'abattement de la commune de Vaux-sur-Seine reste très incitative par rapport aux communes voisines :

	Taxe d'habitation	Abattement général à la base	Abattement pour 1 ou 2 personnes à charge	Abattement pour 3 et + personnes à charge	Abattement spécial à la base	Abattement spécial handicapé
Evicquemont	15,99 %		10 %	25 %	15 %	
Meulan	15,95 %	15 %	10 %	15 %		10 %
Les Mureaux	23,74 %	5 %	15 %	15 %		
Triel-sur-Seine	16,81 %	15 %	15 %	15 %	15 %	10 %
Verneuil-sur-Seine	18,98 %	5 %	15 %	25 %	15 %	10 %
Vernouillet	21,23 %	10 %	10 %	15 %		
Vaux-sur-Seine	12,42 %	15 %	10 %	15 %	15 %	10 %

VOIRIE

► Rue du Bel Air : nous avons réalisé les travaux d'assainissement avant de refaire la chaussée

► Lotissement la Bréanière : chaussée et éclairage public ont été rénovés

► Passage entre la rue du Clos-des-Groux et le parking de la Gare, derrière le COSEC : réalisation d'un chemin en dur qui facilite le passage des piétons, nombreux à emprunter cet itinéraire.

► Matérialisation de stationnements sur la rue du Temple. Ces aménagements, ont un double objectif : faire ralentir les véhicules en obligeant un passage alterné, et libérer les trottoirs des voitures qui y stationnent, empêchant le passage des piétons. Quelques ajustements ont été réalisés après deux semaines de tests, et les résultats sont encourageants.

**RD17:**

Une réfection des accotements a été réalisée par le Conseil Général et la SEFO suite à la fuite d'une canalisation de 300 mm dans la traversée de l'Hautil. Fort heureusement, la chaussée n'a pas eu à souffrir de cet incident.

**NOUVELLE MAIRIE**

La construction de la nouvelle Mairie arrive à son terme, quelques finitions sont encore à réaliser.

Par contre, la construction de l'escalier par Spirit a pris du retard, ce qui entraîne également un report de l'aménagement de la place.

La mise en service du nouveau bâtiment devrait donc se faire vers la fin du mois de janvier, début février.

ORDURES MÉNAGÈRES

A Vaux-sur-Seine, nous avons aujourd'hui à notre disposition trois types de conteneurs spécifiques:

► pour le verre

► pour le tri sélectif

et, récemment,

► pour les ordures ménagères.

Respectez la destination de ces bacs! pour tout renseignement à ce sujet (dotation, remplacement...) appelez le SIVaTRU, au 01 34 01 24 10.

TRI SÉLECTIF

Un conteneur de "tri sélectif" coûte beaucoup moins cher qu'un conteneur "ordures ménagères" au contribuable que nous sommes tous, car son contenu est valorisé : bouteilles plastiques, papiers, cartons, sont séparés (mécaniquement, puis manuellement) dans le centre de tri du SIVaTRU, puis vendus. Lorsque ces conteneurs contiennent trop de déchets non recyclables à ce jour par ce centre de tri, nous sommes financièrement pénalisés soit par le taux de refus, soit par le déclassement de bennes entières.

C'est la raison pour laquelle il peut arriver que des conteneurs soit "scotchés" et refusés à la collecte. Si vous voulez savoir pourquoi, interrogez le SIVaTRU, au 01 34 01 24 10.

Les explications nous permettent d'améliorer les gestes de tri sélectif, et au final, économiser de la matière première... et de la TEOM !

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE À VOTRE PORTÉE

Le SIVaTRU poursuit son programme incitatif en faveur du compostage domestique, avec le soutien de la Région Ile-de-France et de l'ADEME.

Suite au succès des distributions de composteurs depuis 2010/2011, votre commune et le SIVaTRU ont souhaité renouveler cette démarche.

Le compostage est le procédé le plus naturel et le plus simple pour valoriser vos déchets de cuisine et de jardin et c'est un bon moyen de diminuer le volume de nos poubelles à collecter et à traiter. Cette pratique répond aux conclusions du Grenelle de l'environnement et à l'objectif national de valoriser les déchets organiques et de réduire nos ordures ménagères de 7% d'ici 2015.

A la portée de ceux qui ont un coin de jardin, il vous est proposé la mise à disposition d'un composteur et un accompagnement pour produire un bon compost.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.sivatru.fr (tout en bas de la page d'accueil) où se trouve le questionnaire à remplir et à renvoyer jeudi 7 février au plus tard. SIVaTRU : 01 34 01 24 14. Vous serez ensuite conviés à une réunion d'information, au cours de laquelle le composteur vous sera remis. »





Compostage domestique : faites-vous connaître !

Parce que le compostage est le meilleur moyen de valoriser vos déchets de cuisine et de jardin, parce que ce traitement est le plus naturel et le moins coûteux, votre collectivité a choisi de vous aider à le mettre en pratique. Cette décision répond aux conclusions du Grenelle de l'environnement et à l'objectif national de valoriser les déchets organiques et de réduire nos ordures ménagères de 7% d'ici 2015. Ce dispositif ne s'adresse qu'aux personnes en habitat individuel.

A la portée de ceux qui ont un coin de jardin, la ville et le SiVaTRU vous proposent la mise à disposition d'un composteur et un accompagnement pour produire un bon compost. Pour cela, vous serez convié à une réunion au cours de laquelle le composteur vous sera remis. En vue de cette distribution, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire.

Parce que diminuer le tonnage de nos déchets est l'affaire de tous.

Tous les renseignements fournis dans ce questionnaire resteront confidentiels.

Nous vous remercions de bien vouloir y consacrer quelques minutes de votre temps.

1. Vous habitez une maison, disposez-vous d'espaces verts à entretenir ?

- ☐ OUI, ils sont entretenus par :
 - ☐ vous-même
 - ☐ une entreprise
 - ☐ autre
- ☐ NON, passez directement à la question 3.

2. Que faites-vous actuellement de vos déchets verts ?

- ☐ compostage
- ☐ déchèterie du SiVaTRU à Triel-sur-Seine
- ☐ emportés par l'entreprise de jardinage
- ☐ ordures ménagères
- ☐ autre

3. Que faites-vous de vos déchets de cuisine ?

- ☐ compostage
- ☐ lombricompostage
- ☐ ordures ménagères
- ☐ animaux
- ☐ autre

4. Vous pratiquez déjà le compostage, pourquoi ?

- ☐ diminuer la quantité de déchets jetés
- ☐ bénéficier d'un amendement gratuit
- ☐ préserver l'environnement
- ☐ réduire le coût du traitement des déchets
- ☐ autre :

Vous ne pratiquez pas le compostage, pourquoi ?

- ☐ manque d'information
- ☐ manque de place
- ☐ trop contraignant
- ☐ autre :

Passez directement à la question 7.

5. Sous quelle forme compostez-vous ?

- ☐ en tas
- ☐ dans un composteur
- ☐ autre

6. De quelle façon utilisez-vous votre compost ?

- ☐ plantations
- ☐ paillis
- ☐ plantes en pot
- ☐ potager
- ☐ autre

7. Vous souhaitez participer à ce programme de promotion du compostage et vous vous engagez à venir chercher un composteur lors d'une réunion d'information :

Veuillez choisir la taille du composteur selon les quantités de déchets de cuisine et de jardin dont vous disposez, et la matière : bois ou plastique, sachant que le composteur en plastique 100% recyclé est recommandé par les experts du compostage.

☐ Composteur bois 400 L : largeur 74 cm, profondeur 83 cm, hauteur 81 cm – 31 kg

☐ Composteur bois 600 L : largeur 91 cm, profondeur 100 cm, hauteur 81 cm – 38 kg

☐ Composteur plastique vert 400 L : largeur 74 cm, profondeur 74 cm, hauteur 85 cm – 13 kg

☐ Composteur plastique vert 600L : largeur 80 cm, profondeur 80 cm, hauteur 104 cm – 16 kg

Attention : pour les débutants en compostage, nous conseillons vivement le modèle 400 Litres.

N'oubliez pas de remplir l'encadré ci-dessous afin que nous puissions vous contacter pour répondre à votre demande.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Merci de renvoyer ce questionnaire :

⇒ soit par courrier à SiVaTRU,
Zone Ecopôle Seine Aval, Chemin des Gravières,
78510 Triel-sur-Seine.

⇒ soit par fax au 01 39 74 10 18

⇒ soit par email à l.calloch@sivatru.fr



Conseil municipal

extraits de la séance du 12 décembre 2012

Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégné, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, Mme Nahiha Benchehida, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, M. Gérard Welker, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Absents :

M. Didier Duchaussoy, Mme Noëlle Renaut, Mme Aurore Lancéa, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost.

Pouvoir :

Mme Blandine Prévost a donné procuration à M. Marc Bresciani.

Soit : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 23

Mme Annick Riou a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 06 JUILLET 2012

A la lecture du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2012, M. Welker constate que la discussion relative à l'institution de la participation pour l'assainissement collectif n'apparaît pas. M. Crespo s'engage à retranscrire une synthèse des débats sur le prochain compte-rendu.

« M. Crespo précise que jusqu'à présent une construction neuve était redevable de 3 620 € au titre de la participation pour le raccordement à l'égout et de 1 090 € pour le remboursement des frais de branchement à l'égout (antenne de branchement), une maison ancienne ne payant que 1 090 €.

L'idée qui a prévalu pour l'institution de cette nouvelle participation est de ne pas trop augmenter la contribution des Vauxois à l'assainissement.

Aussi, il est proposé qu'une construction neuve soit redevable de 4 000 € au lieu de 4 710 €, un logement neuf dans un immeuble collectif (neuf ou en cours de restructuration) de 4 000 € et une maison existante de 1 200 €, légèrement plus que 1 090 € actuellement.

M. Crespo confirme que cette participation inclut le remboursement des frais de branchement (antenne). Aussi, ces nouveaux montants n'augmenteraient pas de manière significative.

M. Welker considère que la participation de 4 000 € par logement dans un immeuble collectif pénalise les locataires car les propriétaires peuvent répercuter ces montants dans les loyers.

Mme Benchehida juge cette participation de 4 000 € due par logement dans un immeuble collectif exorbitante et dissuasive pour les promoteurs.

M. Crespo considère que cette participation due dans le cas de transformation de maison mono-parentale en plusieurs appartements contribue à l'objectif communal de maîtrise de l'évolution de la population, au même titre que la limitation des droits à construire ou que la participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

M. Crespo rappelle que les constructeurs, tels SPIRIT ou LOGIREP, ont réglé la participation au raccordement à l'égout à hauteur de 3 620 € par logement et que les loyers sociaux étant encadrés, les promoteurs ne peuvent répercuter ces montants sur les locataires. Il propose que cette participation puisse être diminuée mais rappelle que celle-ci concourt à l'extension du réseau collectif d'assainissement.

Ainsi, il est proposé que le montant de la participation ne soit que de 3 000 € pour tout logement collectif.

Un bilan de cette nouvelle participation sera fait fin 2013 ».

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme Prévost et M. Bresciani), le compte-rendu de la séance du 06 juillet est adopté.

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prise depuis la dernière séance :

- Le 18 juillet 2012, décidant de confier à la Société SANITHERM la pose du système de refroidissement de l'Espace Marcelle Cuche pour un montant de 80 000 € HT.

- Le 24 juillet 2012, décidant de confier à la société PIMONT la réfection de la toiture de l'Espace Marcelle Cuche pour un montant de 95 000 € HT.

M. Crespo précise que les travaux débiteront après les vœux qui sont prévus le 6 janvier.

- Le 30 août 2012, décidant de confier le marché voirie 2012 aux entreprises :

- Despierre pour un montant de 71 181 € HT

- ATC.TP pour un montant de 60 770, 50 € HT

M. Bresciani souhaite savoir si l'isolation de l'Espace Marcelle-Cuche est prévue. M. Crespo rappelle que l'Association Energies Solidaires, avec laquelle une convention a été signée, est chargée de vérifier les consommations énergétiques des bâtiments communaux. Ainsi, ce sont 20 cm de laine de roche qui seront mis en place.

INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE BIENS SANS MAÎTRE

M. Bréard présente la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales qui attribue la propriété des immeubles vacants aux communes et non plus à l'Etat auquel restent transférés de plein droit les biens entrant dans le cadre des successions en déshérence.

Sont considérés comme n'ayant pas de maître, les biens qui :

- soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées. Trois biens immobiliers ont fait l'objet d'une enquête préalable qui a confirmé la présomption de leur statut de « bien sans maître » :

- parcelle AE 52, sise « La Forte Terre », d'une contenance de 532 m².

- parcelle AC 154, sise « Les Trous de la Ferme », d'une contenance de 548 m²

- parcelle AM 360, sise « Les Petites Mottes », d'une contenance de 31 m². Aucun propriétaire ne s'est manifesté dans le délai de 6 mois à l'issue de la constatation par arrêté du Maire de la vacance, affiché en Mairie et sur les parcelles.

Mme Riou souhaite savoir si ces parcelles vont rester dans le domaine communal. M. Bréard précise que les deux premières parcelles sont concernées par l'aménagement de la ZAC des Marronniers et la parcelle AM360 par l'aménagement du parc du ru Gallet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à incorporer les biens présumés sans maître dans le domaine communal.

M. Crespo présente l'avancement de la procédure d'acquisition de la propriété Deloffre. L'Etat va acquérir cette propriété située dans le massif de l'Hautil de plus de 10 ha avec une maison d'habitation entre 400 et 600 m², grâce au financement du Fonds Barbier, au prix de 500.000 €. Cette propriété sera remise à la commune pour gestion afin d'éviter les dépôts d'immondices tels que ceux déposés dans la propriété située en zone rouge de carrières, précédemment démolie sise route de Pontoise.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION RUE DES HUILLIERS : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Couteleau informe l'Assemblée que la commune de Vaux sur Seine souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux rue des Huilliers à l'occasion du déplacement d'un ouvrage électrique (poteau ERDF dans domaine privé).

Cette voie se situe en Centre-ville, en proximité immédiate du Pavillon d'Artois, monument historique inscrit. Cette voie, très étroite (2.30m), ne peut recevoir de supports aériens. Ceux existants (2) sont situés en domaine privé et de nombreux ouvrages sur façade se succèdent.

Un poteau ERDF situé dans un domaine privé, a été déplacé à titre provisoire afin de permettre la construction d'un équipement public

sur son emplacement initial.

Aussi, il est envisagé d'effacer le réseau électrique et le réseau Télécom et de rénover l'éclairage public à l'occasion de la suppression de l'ouvrage provisoire.

Cette opération est évaluée à 42 000 € HT.

Le programme d'insertion des réseaux dans l'environnement repose sur des dispositions financières partenariales. Ainsi, une subvention de 40 % du montant total HT des travaux concernant les réseaux électriques doit être versée par ERDF. France Télécom ne peut encore nous indiquer quelle sera leur participation. Le Conseil Général finance quant à lui 30% de la dépense subventionnable (hors éclairage public).

Mme Monnier s'interroge sur la mise en place de lignes aériennes route du Moulin à Vent. M. Couteleau précise que ces lignes sont provisoires. Il rappelle qu'ERDF n'a l'obligation d'enfouir les réseaux électriques que lorsqu'il procède à un renforcement et non à une extension.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Département, d'ERDF, de France Telecom et du SEY.

● REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

M. Couteleau présente le décret du 26 mars 2012 qui stipule que les redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité sont déterminées selon les données de la population totale de la Commune issues du dernier recensement publié par l'INSEE et non plus par strate de la population.

Aussi, le montant dû à la Commune pour l'occupation du domaine communal doit être fixé par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

PR = 0, 183 P-213 € où P est la « Population totale ».

Ce plafond évolue chaque 1er janvier, suivant l'index « ingénierie ». Au 1er janvier 2012, ce plafond a été revalorisé de 23,27 %, soit PR : (0,183 P-213) x 1,2327

Pour 2012, le montant de la redevance serait ainsi de 844, 38 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance au taux maximum, qui sera revalorisée automatiquement chaque année, selon l'index ingénierie et la population totale.

● ACQUISITION DES TERRAINS APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ PARTIDIS

M. Bréard rappelle que par délibération en date du 06 juillet 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles appartenant à la société PARTIDIS d'une contenance totale de 133 682 m² pour un coût évalué à près de 50 000 €.

La SAFER procède actuellement à la rectification des actes de propriétés. En effet, certaines parcelles ont déjà fait l'objet de cession. Aussi, il est préférable de modifier l'accord du Conseil Municipal sur la base d'un prix de vente au m², soit 0,37 €.

La surface totale que la SAFER rétrocèdera à la Commune s'élèverait à 131 546 m², soit un coût total de 48 670 €.

M. Breard rappelle que ces acquisitions feront l'objet de demandes de subvention auprès du CG78 et de l'AEV à hauteur de 80 %.

A la majorité (3 voix contre, M. Welker, Mme Prévost, M. Bresciani), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'acquisitions et à solliciter une subvention auprès du CG78 et de l'AEV.

● PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

M. Bréard rappelle à l'Assemblée que deux cheminements piétons (GR1 et GR2) inscrit au Plan Départemental de la randonnée pédestre traversent la Commune et empruntent certaines voies communales.

La Fédération Française de Randonnée, par le biais du Coderando 78, souhaiterait modifier ces cheminements pour offrir de meilleurs points de vue et créer le PR 10.

M. Crespo précise que le tracé initial traversait la zone rouge de carrières. En raison des risques encourus, cet itinéraire a été abandonné.

Conformément à l'article 56 de la loi relative à la répartition des com-

pétences entre les Communes, les départements, les régions et l'Etat, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'inscription au plan départemental des chemins ruraux concernés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'inscription des GR1, GR2 et PR10 au Plan Départemental de la randonnée pédestre tels que représentés sur le plan annexé.

● RAPPORT 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 200-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le service d'élimination des déchets doit être présenté par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le rapport 2011 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et approuvé par le Conseil Syndical du SIVATRU le 12 juin 2012.

En vertu du décret 2000-404, dans les communes ayant transféré la compétence élimination des déchets ménagers, le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal avant le 30 septembre.

C'est l'objet de cette présentation qui ne nécessite pas de délibération.

M. Couteleau présente les données les plus significatives de ce rapport qui est consultable sur le site Internet : <http://www.sivatru.fr/docothèque>

M. Couteleau présente le travail des ambassadeurs de tri qui sont chargés de réduire les refus au centre de tri. A ce titre, un suivi des containers refusés lors de la collecte est disponible auprès du SIVATRU. M. Couteleau précise que si le container du tri sélectif n'est pas collecté, il sera pris lors de l'enlèvement des ordures ménagères si le bac refusé est resté scotché.

M. Couteleau confirme qu'une convention entre le SIVATRU et le SIDRU est en discussion pour l'apport croisé des déchets : le SIDRU apportant des déchets voués au tri et le SIVATRU des déchets voués à l'incinération au Centre Azalys.

M. Welker pense que les tonnages collectés en 2012 vont encore diminuer et souhaite savoir si le Syndicat envisage la mise en place de la redevance incitative (basée sur la quantité des déchets déposés) qui risque d'amplifier la baisse des tonnages collectés.

M. Couteleau informe le Conseil que le SIVATRU réfléchit actuellement à la mise en place de cette redevance qui ne portera que sur les ordures ménagères.

● QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

M. Crespo informe le Conseil Municipal que la Fédération Française du Bâtiment a envoyé un courrier s'indignant de l'augmentation de la Cotisation Foncière des Entreprises. M. Crespo rappelle que la CFE n'a pas été revalorisée par la Communauté de Communes Vexin Seine, seule compétente en matière de développement économique sur le territoire. La CCVS a adressé une réponse en stipulant que le montant des bases minimum de CFE n'a pas progressé, permettant ainsi aux entreprises de se voir appliquer les montants des bases minimum existantes en 2009.

- M. Crespo présente à l'Assemblée la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale prise lors de la réunion de ce jour, à savoir en élargissement de la CCVS aux Communes isolées d'Évecquemont, Hardricourt, Gaillon-sur-Montcient, Montalet-le-Bois, Lainville et de 4 Communes de la Rive Gauche : Les Mureaux, Ecqueville, Bouafles et Flins (ces 2 Communes font parties actuellement de la Communauté de Commune Seine Mauldre).

Il s'agit à présent de travailler sur la gouvernance et le transfert des compétences pour une création d'une Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2014.

- M. Couteleau informe le Conseil Municipal que les travaux intérieurs de la Nouvelle Mairie sont achevés pour les fêtes de Noël.

Les travaux d'aménagement de la place publique débiteront en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.



Annuaire des naissances en 2012

ABDI Ruben	14 Mars	GOISEAU Léo Joël Didier	18 Août
AHAMADA Gael	10 Mai	GUYON Ethan Jean Marie-Armel	21 Juillet
ALVES Mahé Apolline	1 ^{er} Mars	HAVEL Elisa Supatcha	27 Janvier
AMEUR Lotfi Noureddine	7 Août	KHADDOU POLLIONE Inès	16 Août
ANNEY William	14 Mai	KNAPP-ZILLER Ghais Always Joyeux	2 Août
BARATEAU LE PICARD Laurène Estelle	25 Septembre	LAMY Aurore Nadège	14 Octobre
BARRAI Romy Eve Marie	23 Avril	LE GOFF Johann	19 Mai
BARRY Ramatoulaï	24 Février	LEGRAND Nina Béatrice Violette	27 Mai
BELARBI Redha Mohamed Abdallah	9 Mai	LELEU Faustine Marie Catherine	12 Mars
BIAISE Gabriel Antoine	11 Mai	LORTHIOIR Téo Louis	4 Novembre
BOSELU Tinesha Shanesse Inais	7 Février	LUCAS Mélissa Lou Alexandra	16 Septembre
CEYRAT Nathan Mathis	10 Janvier	MACHADO DIAS PEREIRA Enzo Miguel	11 Octobre
CHATELARD SUZUKI Juliette-Mio Suzuki	20 Juin	MADRANGE-KUHN Sasha Zoé Paxkalin	3 Juillet
COUREL Tom Bernard Hervé	7 Février	MARCHETY Jordan Emile André	28 Août
COURTOT Maëline	24 Septembre	MERIEULT Emma Claire	18 Janvier
CUVELIER Yssine Amir	9 Août	MOREAU Pierre Christian Jean	2 Mars
DEFFAINS Zélia Marie Christelle	4 Juillet	NEUMANN Emma Armelle Sylvie	18 Août
DIALLO Alassane	28 Mars	NEVIANI Capucine Marie Nicole	13 Septembre
DIOP Alicia Khady	7 Juin	NIEKEL Arthur	24 Juillet
DURBECKER Élina Johanna Elisabeth Ghislaine	12 Septembre	PAJCZER Constance Claire Jeanne	1 ^{er} Janvier
EHLY Éliott Lucas	25 Avril	PERCEVAL André Ayasone	6 Juin
FONTAINE CAUX Marie Hélène Danielle Henriette	23 Mars	RAYNAUD Lukas Manuel Jacques	4 Juillet
GANET Melyssa Maëlys Angéline	26 Janvier	RITZMANN Léo	28 Juillet
		ROCA Adèle Pénélope	20 Février
		ROOSS Mathilde Camille Marie	15 Mai
		SANSÉAU Aurélien Jack Alexandre	16 Août
		SOTTY Terry Harold	23 Septembre
		TABERNER Noé Jean Guillaume	11 Janvier
		THIBAUT Jules Paul Alexandre	26 Juillet
		VIGOUROUX Julia Stella	26 Janvier

M a r i a g e s

DIAS PEREIRA Jorge Miguel
MACHADO Christelle
19 Mai 2012

GUIPPE Gaétan Michel François
BAUDRY Perrine Estelle Orlane
21 Juillet 2012

ESPOSITO Alain
EVENO Marie Julie Hortense
30 Août 2012

ROUQUET Thibault Hugues Maurice Gérard
DELAND'HUY Fany Tiffany Laurence Thérèse
28 Avril 2012



Devant ses fourneaux, elle s'active et s'investit avec grâce et délice. Ses compositions, tantôt épicées à teurs orientales, vous transportent dans un monde de saveurs et de douceurs ; d'autres effluves plus authentiques, accompagnées de leurs légumes oubliés, dominent dans les souvenirs les plus ancrés de notre palais. La délicatesse d'un fruit moelleux sur une croûte feuilletée et caramélisée, ou l'onctuosité du cacao que nous délivre le raffinement et la saveur d'une ganache réussie, ne sont pas sans lui déplaire. Eté comme hiver, elle réalise pour vous des goûters gourmands que vous apprécierez tout particulièrement.

La Maîtresse de maison a enfin trouvé son Égérie !

Fini le casse-tête du choix du menu, des courses, de la cuisine, du service, du rangement et surtout les absences répétées au milieu de ses convives. Elle va enfin pouvoir laisser libre cours, à Major Kitch.

Pour toute information sur ses prestations, n'hésitez pas à la contacter au 06 19 18 20 21,

Major Kitch se fera un plaisir de venir vous conseiller dans la réalisation de vos réceptions. A très bientôt.

majorkitch
S E R V I C E

**Police secours 17
Pompiers 18
Samu 15**

Bureau de police de Meulan 01 34 92 53 20
Communauté de Commune Vexin Seine (CCVS)
01 30 99 06 07
Commissariat des Mureaux 01 34 92 49 00
Gendarmerie 01 30 99 48 66
Préfecture Versailles 01 39 49 78 00
Sous-Préfecture Mantes 01 30 92 74 00
EDF Les Mureaux Dépannage gaz 0 810 433 095
Dépannage électricité 0 810 333 095
SPI Environnement 01 39 70 20 00
SNCF gare 01 34 74 09 38
S^e navigation de la Seine 01 30 37 06 33

Santé

Centre méd. d'Évecquemont 01 30 91 80 00
Hôpital Meulan 01 30 22 40 40
Service des urgences 01 30 22 43 33
Pharmacie du Pré Coquet 01 34 74 09 60
Maison méd. de garde des Mureaux FAIRE LE 15
ALDS soins à domicile 01 34 74 80 60
Dentistes
D^s Brochery, Fulea 01 34 74 94 50
Garde (dim. et jours fériés) 01 39 51 21 21
Infirmières
M^{me} Saulay 01 30 99 20 21
M^{me} Devaux 01 30 91 42 87 & 06 81 85 36 76
Kinésithérapeutes
E. André, T. Muller
01 34 74 26 95 & 06 07 82 60 13
J. Burlot 01 34 74 40 31 & 06 07 39 20 46

Médecins

D^r Guillauneuf 01 34 74 14 20
D^s Malavialle, Moreau, Sevestre 01 34 74 64 44
Garde (nuit, dim., fêtes) 01 34 74 78 78
Pédicure - Podologue

Cédric Scholer
01 34 92 97 37 & 06 60 59 03 00
Psychothérapeute
M^{me} Le Guillevic 01 34 74 22 73
Psychologue clinicien
M Lalibert d'Anglas 06 49 21 60 19

Animaux

Fourrière canine (SACPA) 01 47 98 43 72
Fourrière Yvelines 01 34 89 05 47
Centrale canine 01 49 37 54 54
Oasis Chenil Mantes 01 30 94 06 80
SPA 01 47 98 57 40
SPA Hermeray animaux non tatoués 01 34 83 50 28
SPA Mantes/Buchelay 01 30 33 38 04
SPA Orgeval 01 39 08 05 08

Vétérinaires

D^r Giorgi 01 39 70 62 90
D^s Robinson, Sourceau 01 34 74 66 00
Clinique Vét. Mantes-la-Jolie 01 30 33 24 25
SOS Vét. 01 39 72 52 52 / 01 48 32 93 30

Divers

Dépannage auto Neumann 01 34 74 21 12
Pompes funèbres : Meulan 01 34 74 97 65
01 30 22 09 02 - Les Mureaux 01 34 74 04 47
Taxis : Anne-Marie 06 86 43 50 61
M. Vilas 01 39 74 02 84

Services municipaux

Mairie 01 30 99 91 50
contact@vauxsurseine.fr
www.vauxsurseine.fr
Police municipale 06 72 91 18 82
06 72 91 18 52 & 06 72 91 39 79
Ateliers municipaux 01 30 99 47 95
Bibliothèque 01 30 99 48 80
Centre de loisirs 01 30 91 45 52
Cosec 01 34 74 43 80
École maternelle 01 34 74 25 77
École primaire du 87 01 34 74 00 19
École primaire du 144 01 34 74 58 74
Espace Marcelle-Cuche 01 30 22 06 77
Orangerie 01 30 22 25 92
Restauration scolaire 01 34 74 72 93
Salle des associations 01 34 74 53 91

Social

ANPE 01 30 22 90 90
Emplois-Services 01 30 99 06 07
CPAM 01 34 92 88 30
accueil à domicile 01 30 74 52 13
Maison de retraite Orpéa 01 34 92 02 02
Permanence sociale 01 34 92 87 20
PMI 01 34 92 87 20

Culte

Presbytère 01 34 74 01 09
Pasteur Luc Olekhnovitch 01 34 74 33 00

ACCADRA

M^{me} Marta Bentkowski 01 30 99 11 09

ADGV

M^{me} Caroline Louviaux 06 87 11 61 38

AFAPAO (Tai chi chuan & Qi gong)

M. Sylvain Schneyder 06 11 94 24 06

ASPIC 78

M. Bresciani 06 19 22 17 89

Association Go-Am, Ung-No Lee

M. Young-Sé Lee 01 34 74 37 27

AOCGE (Ornithologie)

M. Patrick Bibard 01 30 99 78 45

ASV (Cyclisme, Pieds de Vaux)

M^{me} Jocelyne Delafosse 01 30 99 78 18

ATCV (Tennis)

M. Kamel Hadjaz : 06 14 48 04 62

Atelier dessin, pastel, peinture

M^{me} David-Leroy 01 39 74 56 04

AVRIL

M^{me} Martine Mourier 01 30 99 64 43

AVSM (Sports motocyclistes)

M. Laurent Maunoir 06 15 95 20 40

Amicale des donateurs de sang

M^{me} Odette Bréard 01 34 74 29 51

Bobines & Bambins

Nathalie Alexandre 06 86 26 35 73

Croix-Rouge

M. J.-C. Caroff 01 30 99 00 10

**ASSOCIATIONS
VAUXOISES**



CSV (Pétanque)

M. Alain Skadarka 01 30 99 07 19

CVVX (Club de voile)

M. Daniel Scheltus 01 34 74 82 58

Ecole de Musique Frédéric Chopin

Sébastien Fontaine 06 72 22 54 90

Entre Seine et Jardins

M^{me} Caroline Viannay 06 29 62 86 63

ESV (Football)

M. Henri-Claude Lauby 06 79 60 35 68

FNACA (Anciens combattants)

M. Jean-Pierre Doistau 01 30 99 09 70

Guitare en Val de Seine

Guillaume Lalibert 06 64 36 83 31

Handicap Prévention

Thierry Chefdeville 06 86 28 16 93

Judo-club

M. Jean-Marie Leicknam 01 34 74 63 72

Karaté do Shotokan - École Omnisports

M^{me} Marlène Mercier 06 10 51 52 46

La Saint-Hubert (Chasse)

M. Daniel Rousseau 01 30 99 87 31

Mosaïque et petits Cailloux

M^{me} Sandrina Van Geel 01 30 99 34 45

Musica Vaux association Léon Barzin

M. J-L Lépinoy 06 88 76 14 75

Passeport Jeunes

M^{me} Gardin 01 30 91 98 35

Rencontres philosophiques

M. Pierre Breynaert 01 34 74 93 80

Secours catholique

Centre St-Nicaise 01 30 22 16 24

Soif compagnie (théâtre)

Claire Astruc 06 20 47 20 31

Sous le baobab

Sophie : 01 30 99 24 90

Trait d'union (Aide aux devoirs)

M. Jean Bosson 01 34 92 92 62

TTCV (Tennis de table)

M. François Lecouvey 01 39 70 98 18

Vaux contre le cancer

M. Jean Gineste 01 34 74 95 25

VLV (Vaux Loisirs Voyages)

M^{me} Christiane Lagier 01 34 74 16 20

Vocalises (Chorale)

M^{me} Lemaître 01 34 74 16 03

